

Le problème du suicide chez les enfants...

Comprendre

et agir

à l'école

primaire



Guide à l'intention  
des directions  
d'écoles primaires

Agence de la santé et  
des services sociaux  
de la Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine

Québec 

Le problème du suicide chez les enfants...

**Comprendre  
et agir  
à l'école primaire**

**Guide à l'intention  
des directions d'écoles primaires**

**Auteur :**

Rodrigue Gallagher, agent de planification  
Direction de santé publique Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

**Révision du contenu :**

Christiane Paquet, coordonnatrice en santé communautaire  
Direction de santé publique Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

**Révision linguistique et orthographique :**

Claudine Lamontagne, agente administrative

**Remerciements :**

Nous tenons à remercier toutes les directrices et directeurs des écoles primaires de la région, les responsables des services éducatifs des commissions scolaires ainsi que les intervenants des CSSS et des commissions scolaires de la région qui ont contribué à enrichir le contenu de ce document par leurs précieux conseils et leur implication dans le programme d'intervention-suicide au primaire

**Production et diffusion :**

Direction de santé publique Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

**Conception graphique de la page couverture :**

[www.comtriangle.qc.ca](http://www.comtriangle.qc.ca)

**Note aux lecteurs :**

La forme masculine utilisée dans ce texte désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les hommes que les femmes.

Ce document est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ([www.agencesssgim.ca](http://www.agencesssgim.ca))

Septembre 2008

ISBN : 978-2-923129-66-2

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. Présentation du guide et du programme .....                                                                                      | 7         |
| 2. La confidentialité.....                                                                                                          | 8         |
| 3. Savez-vous que.....                                                                                                              | 9         |
| 4. Mythes et réalité .....                                                                                                          | 10        |
| 5. Qui sont ces enfants suicidaires? .....                                                                                          | 11        |
| 6. Comment savoir si un enfant pense au suicide?.....                                                                               | 12        |
| 7. <b>Procédure à suivre lorsque vous êtes informé des intentions suicidaires ou de la détresse psychologique d'un élève</b> .....  | <b>14</b> |
| 8. Les conduites suicidaires?<br>Comment se traduisent-elles chez les enfants?.....                                                 | 19        |
| 9. <b>Procédure à suivre lorsque vous êtes informé des conduites suicidaires d'un élève</b> .....                                   | <b>20</b> |
| 10. Lorsqu'un suicide survient :                                                                                                    |           |
| A) Quels sont les impacts dans l'école?.....                                                                                        | 21        |
| B) Quelles sont les implications de la direction d'école?.....                                                                      | 22        |
| 11. <b>Procédure à suivre lorsque vous êtes informé du suicide d'un membre du personnel scolaire ou d'un élève de l'école</b> ..... | <b>24</b> |
| 12. <b>Procédure à suivre lorsque vous êtes informé du suicide d'un membre de la famille d'un élève de l'école</b> .....            | <b>29</b> |
| 13. <b>Procédure à suivre lorsqu'un suicide survient dans l'école</b> .....                                                         | <b>30</b> |
| 14. <b>Procédure à suivre lorsqu'un suicide survient durant une période de vacances ou de congé</b> .....                           | <b>32</b> |
| <b>Références bibliographiques</b> .....                                                                                            | <b>93</b> |

## LISTE DES ANNEXES

|                                                                                                                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ANNEXE A : Informations à recueillir lorsque vous êtes informé d'un suicide<br>(Grille de collecte de données à l'intention de la direction d'école) .....                               | 35 |
| ANNEXE B : Rôle et responsabilités de la direction d'école envers la famille<br>endeuillée par suicide.....                                                                              | 39 |
| ANNEXE C <sup>1</sup> : Analyse de la situation à la suite d'un suicide<br>(Repères pour le traitement de l'information) .....                                                           | 41 |
| ANNEXE C <sup>2</sup> : Grille d'analyse de la situation et de planification des interventions .....                                                                                     | 43 |
| ANNEXE D : Calendrier des interventions à réaliser à la suite d'un suicide .....                                                                                                         | 44 |
| ANNEXE E <sup>1</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide au personnel de l'école<br>(Modèle 1 : Communiqué de la direction de l'école) .....                                            | 52 |
| ANNEXE E <sup>2</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide au personnel de l'école<br>(Modèle 2 : Communiqué de la direction de l'école) .....                                            | 53 |
| ANNEXE E <sup>3</sup> : Tâches à réaliser par le personnel enseignant à la suite d'un suicide<br>(Repères pour la direction de l'école) .....                                            | 54 |
| ANNEXE E <sup>4</sup> : Tâches à réaliser par le personnel du secrétariat à la suite d'un suicide<br>(Repères pour la direction de l'école) .....                                        | 55 |
| ANNEXE E <sup>5</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide aux parents des élèves de l'école<br>(Modèle 1 : Communiqué de la direction de l'école) .....                                  | 58 |
| ANNEXE E <sup>6</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide aux parents des élèves de l'école<br>(Modèle 2 : Communiqué de la direction de l'école) .....                                  | 59 |
| ANNEXE E <sup>7</sup> : Modalités de participation aux funérailles à la suite d'un suicide<br>(Communiqué de la direction de l'école s'adressant aux parents des élèves de l'école)..... | 60 |
| ANNEXE F <sup>1</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide aux élèves<br>(Objectifs et préparation de l'activité).....                                                                    | 61 |
| ANNEXE F <sup>2</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide aux élèves<br>(Canevas pour l'animation de l'activité : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année) .....                         | 67 |
| ANNEXE F <sup>3</sup> : Annoncer la nouvelle d'un suicide aux élèves<br>(Canevas pour l'animation auprès des élèves de 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année) .....                      | 68 |
| ANNEXE F <sup>4</sup> : Recadrer les informations concernant le suicide auprès des élèves<br>(Objectifs et préparation de l'activité).....                                               | 69 |

|                                                                                                                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ANNEXE F <sup>5</sup> : Recadrer les informations concernant le suicide auprès des élèves<br>(Canevas pour l'animation de l'activité : 1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> année) .....            | 70 |
| ANNEXE F <sup>6</sup> : Favoriser l'expression des émotions chez les élèves à la suite d'un suicide<br>(Objectifs et préparation de l'activité).....                                            | 71 |
| ANNEXE F <sup>7</sup> : Favoriser l'expression des émotions chez les élèves à la suite d'un suicide<br>(Canevas pour l'animation de l'activité : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année) ..... | 73 |
| ANNEXE F <sup>8</sup> : Favoriser l'expression des émotions chez les élèves à la suite d'un suicide<br>(Canevas pour l'animation de l'activité : 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année) .....   | 75 |
| ANNEXE F <sup>9</sup> : Les sentiments de Bidule<br>(Illustrations visant l'association et la reconnaissance des émotions).....                                                                 | 78 |
| ANNEXE F <sup>10</sup> : Pompon le chaton sauvage<br>(Allégorie favorisant la recherche de solutions) .....                                                                                     | 86 |
| ANNEXE F <sup>11</sup> : La grande peur de Nathalie<br>(Allégorie favorisant la recherche de solutions) .....                                                                                   | 87 |
| ANNEXE F <sup>12</sup> : Balboa, le pirate des Caraïbes<br>(Allégorie favorisant la recherche de solutions) .....                                                                               | 88 |
| ANNEXE G : Lignes directrices pour les relations avec les médias<br>(Repères pour la direction de l'école) .....                                                                                | 89 |
| ANNEXE H : Recommandations pour les funérailles et les rituels funéraires<br>(Repères pour la direction de l'école) .....                                                                       | 91 |



# 1. PRÉSENTATION DU GUIDE ET DU PROGRAMME

Ce guide a pour but d'aider les directions d'écoles primaires à réagir, d'une façon éclairée, lorsque des membres du personnel scolaire (enseignants, intervenants, etc.) ou des parents d'élèves sont confrontés au problème du suicide dans l'école. Il propose des procédures à suivre afin d'orienter l'intervention et dans le but de soutenir les membres du personnel de l'école ou les parents d'élèves qui sont touchés par le problème du suicide.

Ce document fait partie d'une démarche intégrée dans le cadre du programme *Le problème du suicide chez les enfants... Comprendre et agir à l'école primaire*. Nous insistons sur le fait que ce programme ne vise pas à sensibiliser directement les enfants d'âge scolaire primaire au problème du suicide. Il donne plutôt aux adultes\* qui œuvrent auprès des élèves, des moyens d'agir efficacement et adéquatement lorsqu'un enfant est enclin à manifester des comportements suicidaires ou lorsqu'un événement tragique, comme un suicide, se produit dans son entourage. En plus du présent guide, le programme comprend :

- un guide de repérage et de référence à l'intention du personnel scolaire;
- un guide clinique à l'intention des intervenants scolaires œuvrant dans les écoles primaires (disponible seulement pour les intervenants qui ont suivi la formation).

## Les objectifs du programme

1. Repérer la détresse psychologique et les manifestations suicidaires chez les enfants d'âge scolaire primaire.
2. Prévenir l'aggravation des idées suicidaires et le passage à l'acte auprès des enfants d'âge scolaire primaire.
3. Réduire chez les enfants d'âge scolaire primaire les impacts associés à un suicide dans leur entourage.

## L'équipe d'intervention

Les intervenants psychosociaux œuvrant dans les écoles primaires de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et impliqués dans ce programme ont reçu une formation spécifique en prévention du suicide chez les enfants d'âge scolaire primaire. Ils sont donc en mesure de répondre aux besoins d'aide des élèves et d'apporter un soutien aux membres du personnel scolaire à l'égard de la problématique du suicide.

---

\* Le terme « adultes » désigne ici :

*Direction d'école, enseignants titulaires et spécialistes, brigadiers scolaires, concierges, hygiénistes dentaires, éducateurs en services de garde, conseillers de vie spirituelle et d'engagement communautaire, infirmières, travailleurs sociaux, intervenants sociaux, orthophonistes scolaires, orthopédagogues, conseillers en orientation, psychoéducateurs, psychologues scolaires, éducateurs spécialisés.*



## 2. LA CONFIDENTIALITÉ

- ♦ Toutes les informations nominatives doivent faire l'objet de la plus grande confidentialité;
- ♦ Le transfert d'informations nominatives de l'école vers un autre organisme, nécessite le consentement écrit de la part de la personne concernée ou des parents pour les moins de 14 ans;
- ♦ Les discussions concernant des informations confidentielles doivent se faire dans des endroits appropriés et avec les précautions qui s'imposent;
- ♦ Il est important de déterminer clairement auprès de la personne concernée les mesures qui sont prises afin de protéger la confidentialité. Celle-ci aura davantage tendance à se confier et à faire confiance à l'intervenant;
- ♦ Toutefois, la confidentialité peut être partiellement sacrifiée lorsqu'il y va de la sécurité de la personne ou de celle des autres.

### ***Mise en garde***

- ✓ Pour tous les élèves de moins de 14 ans qui présentent un risque suicidaire, les parents doivent être automatiquement contactés;
- ✓ Il est fortement recommandé de ne pas transmettre ses coordonnées personnelles (adresse et numéro de téléphone) lorsqu'on apporte de l'aide à un élève suicidaire.

### 3. SAVEZ-VOUS QUE...

- ♦ Au Québec, de 1995 à 2001, 29 enfants âgés entre 8 et 12 ans sont décédés par suicide. (Fichier des décès du MSSS)
- ♦ En Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 13 jeunes filles ont été hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide entre mars 1997 et avril 2004. Une de ces jeunes filles avait 9 ans, six avaient 13 ans et les cinq autres, 14 ans. (Fichier Med-Écho)
- ♦ Des enfants qui expriment des signes de détresse psychologique et des idées suicidaires ne sont plus des cas isolés dans les écoles primaires du Québec et de notre région. Malheureusement, des intervenants et des enseignants soulignent de plus en plus la présence de manifestations suicidaires chez des élèves dans les écoles primaires. Lorsque de telles situations se produisent, on constate que le personnel des écoles se sent impuissant à réagir rapidement. Le plus souvent, il ne sait pas quoi faire devant un enfant qui verbalise des intentions de mort ou de suicide.
- ♦ La mort d'un proche par suicide ou d'une personne qui gravite dans l'entourage d'un enfant peut être un événement traumatisant. Lorsqu'un suicide survient, plusieurs personnes dans l'école (enfants et adultes) vivent des états de stress impliquant une multitude d'émotions intenses. D'autres sont endeuillées par suicide et vivent un choc important à l'annonce de la nouvelle. Il faut alors agir adéquatement et proposer des interventions appropriées selon les réactions identifiées.
- ♦ Le problème du suicide chez les enfants d'âge scolaire primaire demeure tout de même peu fréquent au Québec et dans la région, malgré une augmentation préoccupante de ce phénomène dans ce groupe d'âge.

Dans ce contexte, il s'avère pertinent et important que le personnel et les directions d'écoles primaires soient sensibilisés à repérer tôt les enfants qui ont besoin d'aide et à considérer la pertinence d'une action spécifique, en les accompagnant ou en les dirigeant vers une ressource spécialisée à l'intérieur ou l'extérieur de l'école, lorsque la situation le requiert.

## 4. MYTHES ET RÉALITÉ

Afin de réagir adéquatement auprès des élèves touchés par le problème du suicide, il est déterminant de distinguer la réalité des mythes qui entourent le suicide chez les enfants. À cet effet, nous nous sommes inspirés, en partie, de Chagnon et Bigras (1995) ainsi que de Murray et Lake (2002) pour faire le point sur certaines croyances.

- 
- ☐ **La plupart des enfants ne connaissent pas ce qu'est le suicide**

**Vrai ou faux :**

*Faux* — Il serait naïf de croire que les enfants ne savent rien du suicide. Non seulement en ont-ils une connaissance, mais ils peuvent développer une compréhension des raisons qui incitent les gens à se suicider, et cette compréhension est fonction de leur niveau de développement et de leur expérience avec la mort et le suicide. Selon Mishara et Tousignant, il est clair que les enfants acquièrent une connaissance de la question du suicide à un jeune âge. Une majorité d'enfants font cet apprentissage par l'intermédiaire des médias, les autres, par l'expérience du suicide d'un proche ou à la suite de discussions avec leurs parents. (*Inspiré de : Bigras et Chagnon, 1995*)

- ☐ **Les enfants sont incapables de planifier un suicide**

**Vrai ou faux :**

*Faux* — Les enfants savent comment tuer et comment se tuer. (Normand et Mishara, 1992) Face au suicide, les moyens les plus souvent évoqués par les enfants sont des méthodes qui leur sont, pour la grande majorité, disponibles et accessibles, par exemple : se poignarder, se jeter du haut d'un toit, d'un pont, utiliser une arme à feu, avaler du poison, se lancer devant une voiture, se noyer, se pendre, s'immoler, se cogner la tête contre un mur. (*Inspiré de : Bigras et Chagnon, 1995*)

- ☐ **Les enfants qui parlent de suicide ou qui menacent de se suicider ne le font pas**

**Vrai ou faux :**

*Faux* — Des études cliniques portant sur des enfants qui ont tenté de se tuer montrent que, dans la plupart des situations, les enfants ont au préalable verbalisé leur intention suicidaire. Dans ce contexte, il est important de prendre au sérieux toute verbalisation de suicide chez un enfant. (*Source : Bigras et Chagnon, 1995*)

- ☐ **Il ne faut pas parler du suicide aux enfants**

**Vrai ou faux :**

*Faux* — Lorsque des enfants abordent la question du suicide, il est pertinent de profiter de cette occasion pour vérifier ce qu'ils savent du suicide ou de l'événement auquel ils font référence. Cette occasion permet de rectifier les faits et de dissiper les rumeurs ou simplement d'expliquer qu'une personne qui se suicide parce qu'elle a beaucoup de chagrin, n'a pas pris un bon moyen pour soulager sa peine et sa douleur. Enfin, il faut insister et dire à l'enfant que lorsqu'on a beaucoup de peine, le meilleur moyen pour la soulager est d'en parler sans hésiter à un adulte de confiance.

- ☐ **Les enfants s'adaptent mieux que les adultes au suicide d'un proche**

**Vrai ou faux :**

*Faux* — Les enfants réagissent et vivent autant que les adultes des émotions reliées au deuil par suicide. Cependant, le mode d'expression des enfants est moins centré sur la verbalisation et davantage sur l'action. De plus, les enfants ont la capacité d'entrecouper leur souffrance par des périodes de jeux, ce qui laisse croire à tort aux adultes que les enfants ont peu de chagrin et oublient rapidement. (*Inspiré de : Murray et Lake, 2002*)

- ☐ **Il est préférable de nommer les causes réelles du décès aux enfants**

**Vrai ou faux :**

*Vrai* — Il est important d'écouter et de répondre aux questions des enfants sans quoi leur imagination se mettra en branle et ils inventeront des réponses en utilisant des parcelles d'informations entendues ici et là. Il faut donc laisser le moins de place possible à leur imagination fertile. Donner des explications simples, claires et ouvertes permet aux enfants d'avoir une meilleure compréhension de ce qui arrive et les aide à vivre moins d'anxiété lors du décès par suicide d'une personne de leur entourage. Cependant, il faut toujours avoir le souci d'aider les enfants à départager les détails utiles pour la compréhension de ceux qui sont morbides. (*Inspiré de : Murray et Lake, 2002*)

## 5. QUI SONT CES ENFANTS SUICIDAIRES?

### ILS ACCUMULENT DES FACTEURS DE RISQUE

| <b>Des facteurs prédisposants</b><br>Le risque suicidaire peut se développer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Des facteurs contribuant<sup>(1)</sup></b><br>Le risque suicidaire peut s'accroître                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Des facteurs précipitants<sup>(2)</sup></b><br>Ils peuvent déclencher un passage à l'acte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Si le système familial est perturbé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accumulation d'événements stressants;</li> <li>• relations conflictuelles persistantes;</li> <li>• négligence affective;</li> <li>• violence et agressions sexuelles et physiques;</li> <li>• psychopathologie parentale : sévère dépression, alcoolisme, toxicomanie;</li> <li>• histoire familiale de suicide;</li> <li>• histoire de placements en famille d'accueil;</li> <li>• accumulation de pertes dans son environnement : décès, séparation, déménagement, etc.</li> </ul> <p><b>Si les mécanismes d'adaptation de l'enfant sont déficients :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• difficulté persistante à gérer le stress;</li> <li>• rigidité cognitive;</li> <li>• stratégies réduites ou absentes pour faire face aux difficultés, aux problèmes, à la souffrance;</li> <li>• faible capacité d'adaptation au monde scolaire : échecs à répétition, rejet des pairs.</li> </ul> <p><b>S'il y a présence de problèmes de santé mentale chez l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépression;</li> <li>• troubles alimentaires;</li> <li>• troubles de l'attention;</li> <li>• etc.</li> </ul> <p><b>Autres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• antécédents de tentatives de suicide ou présence d'accidents douteux;</li> <li>• absence de réseau social au niveau des pairs et d'adultes significatifs.</li> </ul> | <p><b>Si l'enfant évoque des raisons de mort :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le désir d'être mort, de tuer ou d'être tué;</li> <li>• la recherche d'un état de tranquillité par la mort afin d'échapper à une situation intolérable;</li> <li>• le désir de se venger, de faire peur ou de faire du chagrin en disparaissant, et dans le but de donner une leçon aux parents, aux pairs, etc.;</li> <li>• le désir de rejoindre une personne décédée;</li> <li>• le désir de mettre fin à une souffrance ou à une détresse psychologique par la mort.</li> </ul> <p><b>Si l'enfant entretient de fausses croyances face à la mort, par exemple, croire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que le corps peut revenir à la vie une fois mort;</li> <li>• à la possibilité de revenir à la vie si on est secouru très fort par des amis;</li> <li>• que tout être vivant est mortel, sauf soi-même.</li> </ul> <p><b>Si l'enfant a des préoccupations excessives de mort, par exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• penser régulièrement à sa propre mort;</li> <li>• poser des questions continues sur la mort;</li> <li>• faire des cauchemars régulièrement à propos de la mort;</li> <li>• s'inquiéter à l'excès de la mort d'une personne de son entourage;</li> <li>• faire des jeux répétés de mort et de suicide;</li> <li>• commettre des gestes imprudents et dangereux (ex. : rouler à vélo au centre de la rue, etc.);</li> <li>• composer des textes, des histoires, des chansons en faisant allusion à sa propre mort ou faire des dessins morbides sans que le contexte soit approprié.</li> </ul> | <p><b>Si l'enfant a des idées suicidaires ou de mort et s'il vit un événement particulièrement stressant dans les 12 à 24 heures, par exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des conflits aigus avec la figure parentale;</li> <li>• des mesures disciplinaires à la suite de comportements inappropriés ou de querelles avec des figures d'autorité (parents, enseignants, etc.);</li> <li>• une perte importante (personne significative, etc.);</li> <li>• des problèmes scolaires (échecs, conflits avec les pairs, etc.);</li> <li>• un placement en famille d'accueil (imminent ou récent).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>ET</u></b></p> <p><b>Si l'événement ou la situation revêt un caractère de rejet irréversible pour l'enfant, par exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la peur de ne plus jamais être aimé;</li> <li>• des sentiments d'abandon, de honte ou de culpabilité;</li> <li>• des remords.</li> </ul> |

(1) (2) Certaines informations contenues dans ce tableau ont été tirées et adaptées par la Direction de santé publique Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine des documents suivants : *Manuel de formation sur la prévention du suicide chez les jeunes en lien avec le protocole d'intervention ACJQ*, 2001, et du rapport final *Le dépistage des enfants suicidaires au Centre jeunesse de Québec*, 1999.

## 6. COMMENT SAVOIR SI UN ENFANT PENSE AU SUICIDE?

Très souvent, les enfants laissent des indices de leurs intentions suicidaires que nous pouvons déceler. Les principaux sont les suivants :

### Signes avant-coureurs

#### Des messages verbaux « directs »

- J'aimerais mieux être mort;
- Je m'en vais rejoindre mon père au ciel  
*(plus le parent est décédé de manière brutale, plus les risques sont élevés);*
- Il pleurera en voyant ma tombe;
- Je veux mourir;
- Je vais me tuer;
- Je n'ai plus le goût de vivre;
- Je veux être guéri par la mort;
- Etc.

#### « indirects »

- Je sais comment...;
- Du ciel, demain, je te dirai bonjour;
- Je veux disparaître et revenir en sauveur;
- Je veux renaître sous les traits d'une nouvelle personne;
- Je veux disparaître complètement;
- Je vais me venger, punir mes parents, mes amis, etc.;
- Enfant donnant des biens lui étant chers;
- Etc.

**Notez bien :** Il faut être vigilant et porter une attention particulière tant aux messages verbaux indirects que directs. Dans les deux cas, le danger de mettre fin à ses jours est présent.

#### Des préoccupations excessives face à la mort

- Poser des questions continues sur la mort;
- Exposer un dessin, un texte, une chanson à la vue de l'entourage comme appel à l'aide;
- Penser régulièrement à sa propre mort;
- Faire des cauchemars à propos de la mort;
- Faire des jeux répétés de mort, de suicide;
- Porter un intérêt particulier pour les armes à feu, les émissions ou les histoires morbides.

**Notez bien :** Les préoccupations face à la mort sont normales et temporaires suivant un événement tragique comme le décès d'un membre de la famille, une guerre, etc. Elles se manifestent souvent à travers les jeux.

Toutefois, il faut apporter une attention particulière aux enfants qui démontrent une préoccupation excessive et persistante envers la mort.

## Signes avant-coureurs

### Des croyances erronées face à la mort

- Croire que le corps peut revenir à la vie une fois mort;
- Croire que seules les personnes plus âgées vont mourir;
- Croire à la possibilité de revenir à la vie si on est secoué très fort par des amis;
- Croire que tout le monde ne va pas mourir;
- Croire que tout être vivant est mortel, sauf soi-même;
- Croire à la possibilité de vivre toujours si on est prudent;
- Etc.

**Notez bien :** On ne doit pas systématiquement s'inquiéter lorsqu'un enfant entretient des croyances erronées face à la mort. Elles font partie intégrante de son développement et se modifient selon son âge, ses expériences et les explications fournies par les adultes de son entourage.

**Toutefois, il faut se préoccuper d'un enfant qui, en plus d'entretenir de fausses croyances face à la mort, la perçoit comme attirante ou comme une solution pour accéder à une vie meilleure.**

### Des symptômes psychologiques

- Grande impulsivité;
- Agressivité, irritabilité, anxiété persistante;
- État dépressif, pleurs fréquents;
- Hyperactivité, agitation;
- Culpabilité (se sent fautif);
- Dévalorisation et faible estime de soi (se trouve mauvais);
- Inquiétude (facilement préoccupé);
- Désespoir, découragement;
- Rejet (se sent incompris, non désiré);
- Peur de l'échec, obsessions, phobies;
- Faible sentiment d'appartenance à l'école, à la maison, etc.;
- Manque d'attention et de concentration persistant en classe et ailleurs;
- Ennui (trouve le temps long);
- Dépendance prononcée des figures adultes;
- Peu d'intérêt à participer aux cours.

### Des symptômes physiques

- Agitation constante ou, à l'inverse, comportement amorphe persistant;
- Réveils précoces;
- Troubles de l'alimentation;
- Perte ou gain de poids significatif;
- Plaintes de maux divers (céphalées, gastro-intestinaux, etc.), de fatigue, etc.

### Des indices comportementaux

- Retrait des activités régulières;
- Retards (en classe, dans les devoirs);
- Report des choses à faire au lendemain;
- Absentéisme à l'école;
- Chute des performances académiques;
- Rupture des relations significatives;
- Passivité dans les relations (attend que les autres viennent à lui);
- Faible communication (s'exprime peu);
- Conflits avec les amis, les camarades;
- Conflits persistants avec les parents;
- Refus d'aide, de contact;
- Conduites antisociales : vol, brutalité, vandalisme, opposition, indiscipline;
- Utilisation destructrice de jouets;
- Conduites à risque, imprudentes et dangereuses;
- Accidents à répétition sans qu'il soit clairement possible d'en expliquer l'origine du contexte;
- Jeux à thèmes sadiques et dangereux reliés à des fantaisies de « toute-puissance »;
- Rétrécissement global des intérêts, en particulier dans les jeux;
- Difficulté à faire des choix;
- Isolement (se tient à l'écart).

**Notez bien :** La présence d'un seul de ces signes ne signifie pas nécessairement qu'un enfant est suicidaire. C'est plutôt l'accumulation des signes, l'intensité, la dégradation et les changements de comportement observés chez l'enfant, qui peuvent être révélateurs. Donc, au moindre doute, il ne faut pas hésiter à agir puisque certains enfants ne donneront pas de signes avant-coureurs apparents.

## **7. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ DES INTENTIONS SUICIDAIRES OU DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE D'UN ÉLÈVE**

Lorsqu'un élève exprime des intentions suicidaires ou lorsqu'il donne des indices plus ou moins perceptibles de sa détresse psychologique, il le fera habituellement auprès des personnes de son entourage immédiat. Ces personnes sont le plus souvent ses parents, un proche ou un membre du personnel scolaire significatif à ses yeux. Il est fort probable que ces personnes qui ont capté l'appel à l'aide de l'élève, se tournent vers la direction de l'école pour les aider à trouver une solution. Dans le but d'orienter la direction de l'école dans ce contexte, nous suggérons une procédure à suivre. Elle est la suivante :

**1. Prendre au sérieux toute information qui vous est transmise selon laquelle un élève de votre école exprime des intentions suicidaires (verbalement, par le biais d'un dessin, texte, etc.).**

**2. Recueillir les informations transmises par la tierce personne (parent, enseignant, élève) et la rassurer :**

- a) Lui indiquer qu'elle a pris la bonne décision en demandant du soutien, des conseils, etc.;
- b) Faire ventiler sur ce que la situation lui fait vivre et normaliser ses émotions (par exemple : c'est normal d'être inquiet, etc.);
- c) Lui permettre de verbaliser ses craintes et ses appréhensions face à un enfant qui exprime des intentions suicidaires ou de la détresse psychologique;
- d) L'amener à préciser ses soupçons et ses inquiétudes ainsi que ses besoins dans l'immédiat.

**3. Vérifier auprès de la tierce personne si la sécurité de l'enfant concerné est menacée dans l'immédiat ou à court terme :**

C'est-à-dire, si l'enfant :

- a) a des réactions agressives, impulsives, violentes envers lui-même ou autrui;
- b) est agité, désorganisé sur plusieurs plans, ou s'il a un comportement instable;
- c) est en perte de contrôle de soi;
- d) collabore peu ou pas du tout;
- e) manifeste tout autre comportement ou attitude qui peut laisser croire que sa sécurité est menacée dans l'immédiat ou à court terme.

## Procédure à suivre lorsque vous êtes informé des intentions suicidaires ou de la détresse psychologique d'un élève (suite)

### 4. Si la sécurité de l'enfant est menacée et que celui-ci n'est pas à l'école lorsque vous êtes informé de la situation :

- a) Aviser **systematiquement et rapidement** les parents de la situation (*dans le cas où vous avez été informé par quelqu'un d'autre que les parents de la situation*);
- b) Insister auprès des parents pour qu'ils prennent les moyens nécessaires afin d'assurer la protection de l'enfant dans les plus brefs délais. Les informer qu'ils doivent faire appel à une ressource d'aide appropriée, lorsque nécessaire (Urgence du CH, CLSC, Sûreté du Québec, etc.), dans les plus brefs délais;
- c) Demander aux parents d'assurer une surveillance étroite jusqu'à la prise en charge de l'enfant par la ressource d'aide.

**Notez bien :** Si les parents refusent d'assurer la protection d'un enfant dont vous avez des raisons de croire que sa sécurité peut être menacée, ou s'ils ne prennent pas les moyens nécessaires pour assurer la protection de l'enfant dans les plus brefs délais, le recours à la DPJ est alors nécessaire (référence : Loi sur la protection de la jeunesse, article 39, version de mars 2006).

### 5. Si la sécurité de l'enfant est menacée et que celui-ci est à l'école lorsque vous êtes informé de la situation :

- a) Évaluer vous-mêmes (ou par le biais d'un intervenant ayant l'expérience et les compétences d'agir à ce niveau) le contexte sécuritaire en vérifiant :
  - ♦ l'état émotif de l'enfant : l'agressivité, l'impulsivité, le niveau de contrôle (désorganisation sur plusieurs plans) et le niveau de coopération de l'élève.
- b) Adopter une attitude rassurante envers l'enfant :
  - ♦ rester calme et vérifier si quelqu'un peut vous venir en aide (idéalement, un intervenant psychosocial);
  - ♦ rassurer l'enfant;
  - ♦ ne pas juger l'enfant;
  - ♦ tenter de créer une alliance rapidement avec l'enfant.
- c) Désamorcer la situation de crise :
  - ♦ éloigner, le cas échéant, le moyen de suicide, ou l'enfant du moyen;
  - ♦ inciter l'enfant à se calmer (non autoritaire, mais ferme) s'il a des réactions agressives, etc.;
  - ♦ aider l'enfant à identifier ses sentiments lorsque la situation le permet : « Qu'est-ce qui ne va pas? », « Je comprends que tu es fâché, etc. », « J'aimerais que tu me dises pourquoi tu es en colère, pourquoi tu as si mal dans ton cœur », etc.



## Procédure à suivre lorsque vous êtes informé des intentions suicidaires ou de la détresse psychologique d'un élève (suite)

- d) Prendre des mesures nécessaires afin d'assurer la protection de l'enfant dans le court terme :
- ♦ *aviser les parents, toutes figures parentales ou la DPJ de la situation (si les parents ou les figures parentales ne sont pas en mesure d'assurer la protection de l'enfant);*
  - ♦ *leur faire part de la situation, les rassurer et leur préciser qu'ils doivent prendre des mesures d'urgence et de protection dans l'immédiat afin d'assurer la sécurité de l'enfant (par exemple : appeler l'ambulance et amener l'enfant à l'hôpital), dans le cas où :*
    - ▶ l'enfant est désorganisé ou s'il manifeste des comportements violents envers les autres et/ou lui-même;
    - ▶ l'enfant refuse de collaborer et s'il manifeste son intention de se suicider dans l'immédiat ou dans les heures à venir (ex. : intention de se jeter en bas d'une fenêtre, d'un toit, devant une auto, etc.).
- e) Si un enfant est en crise suicidaire et s'il doit être transporté à l'hôpital :
- ♦ *préciser aux parents ou à l'intervenant de la DPJ qu'ils doivent présenter clairement à l'urgence de l'hôpital, les raisons pour lesquelles l'enfant y a été dirigé; c'est-à-dire, préciser que l'enfant manifeste des comportements qui risquent de mettre sa vie en danger et qu'il présente une urgence suicidaire élevée;*
  - ♦ *prévenir le centre hospitalier de l'arrivée de l'enfant et transmettre les informations pertinentes au personnel de l'urgence;*
  - ♦ *demeurer en présence de l'enfant ou assurer une surveillance adulte jusqu'à la prise en charge de l'enfant.*

## Procédure à suivre lorsque vous êtes informé des intentions suicidaires ou de la détresse psychologique d'un élève (suite)

### 6. Si la sécurité de l'enfant n'est pas menacée dans l'immédiat :

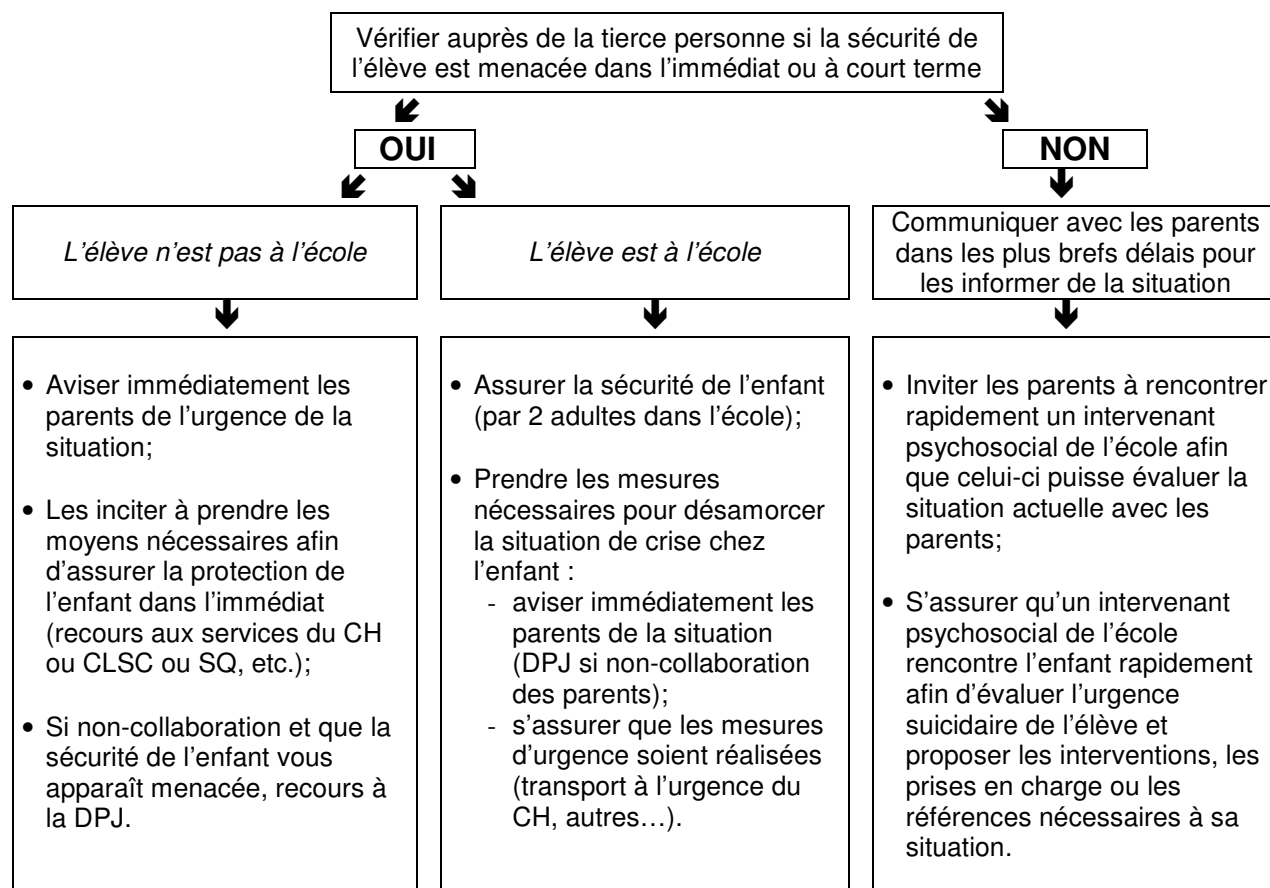
- a) Communiquer **systematiquement** avec les parents afin de les informer de la situation actuelle de leur enfant. Si celui-ci n'a pas exprimé clairement des intentions suicidaires, il importe à tout le moins de partager avec eux vos préoccupations ou vos inquiétudes à l'égard de l'élève concerné;
- b) Inviter les parents à rencontrer rapidement un intervenant psychosocial de l'école ou du CLSC dans le but d'évaluer la situation actuelle de l'enfant (qu'il s'agisse de soupçons ou d'intentions suicidaires clairement exprimés chez un enfant, il est essentiel de prendre les mesures appropriées afin de réduire le risque suicidaire ou encore pour ne pas laisser planer le doute). Dans certains contextes, il peut s'avérer plus judicieux de demander l'autorisation des parents afin qu'un intervenant psychosocial de l'école puisse rencontrer l'enfant d'abord;
- c) Être proactif dans la situation en proposant ou en fixant un rendez-vous dans les heures qui suivent la communication avec les parents de l'enfant;
- d) S'assurer qu'un intervenant psychosocial ayant reçu une formation spécifique en intervention de crise suicidaire auprès de la clientèle 5-12 ans et possédant une solide expérience, soit disponible dans les prochaines heures, afin de :
  - ♦ vérifier directement auprès de l'enfant ses intentions suicidaires, lorsqu'il s'agit de doute exprimé par une tierce personne (un parent, un enseignant, un pair, etc.);
  - ♦ évaluer le risque suicidaire de l'enfant qui a exprimé clairement des intentions suicidaires;
  - ♦ assurer un suivi à la situation.

### Notez bien :

1. *Si l'élève concerné n'est pas à l'école lorsqu'on vous informe de la situation, il importe d'inciter les parents à assurer une surveillance étroite auprès de leur enfant jusqu'au moment de la rencontre avec un intervenant.*
2. *Si vous ne pouvez pas rejoindre les parents de l'élève concerné lorsque vous êtes informé de la situation de l'enfant, il est important d'évaluer avec un intervenant psychosocial, la pertinence de réaliser une première rencontre avec l'enfant, et ce, même si vous n'en avez pas informé les parents au préalable. Il faut se rappeler qu'il n'est pas obligatoire d'obtenir l'approbation des parents pour une première rencontre avec un élève de l'école lorsque vous avez des raisons de croire ou de soupçonner que la sécurité de la personne concernée ou celle des autres peut être compromise dans l'immédiat ou à court terme.*

# PROCÉDURE À SUIVRE LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ DES INTENTIONS SUICIDAIRES OU DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE D'UN ÉLÈVE

## EN BREF



## **8. LES CONDUITES SUICIDAIRES : COMMENT SE TRADUISENT-ELLES CHEZ LES ENFANTS?**

Les conduites suicidaires chez des enfants d'âge scolaire primaire ne sont pas courantes. Lorsqu'elles surviennent, elles se traduisent généralement par un passage à l'acte clairement exprimé ou à l'inverse, par des comportements plus subtils que l'on qualifie d'équivalents suicidaires :

### **1. Par un passage à l'acte clairement exprimé**

Il y a des enfants qui, par des actes délibérés et en toute connaissance de cause, tentent de mettre fin à leurs jours. C'est le cas par exemple de certains enfants qui tentent de se noyer volontairement, qui font une tentative de suicide par pendaison, par intoxication ou par laceration. Généralement, plus l'enfant est âgé, plus la tentative de suicide prendra la forme d'un passage à l'acte clairement exprimé.

### **2. Par des équivalents suicidaires**

Par ailleurs, d'autres enfants commettent ce qu'on appelle parfois « des équivalents suicidaires »\*. Ici, la tentative de suicide ne se traduit pas en un passage à l'acte clairement exprimé. Les enfants qui agissent par des équivalents suicidaires ne sont pas toujours totalement conscients qu'ils souhaitent la mort. Certains se placent en situation de danger en ayant à la fois une attirance, une insouciance ou une attitude de défi face à la mort. Chez plusieurs, ce sont les sentiments d'invulnérabilité ou de toute-puissance qui dominent. D'autres ont tendance à se voiler la réalité en parlant de malchance, de maladresse ou de jeux irréfléchis, ce qui peut laisser croire à un accident aux yeux des adultes. Voici quelques exemples d'équivalents suicidaires : un enfant à vélo qui se place volontairement en situation de danger dans la rue, un autre qui se jette du haut du toit d'un cabanon ou d'un premier étage par défi, ou un enfant qui en est à sa troisième fracture en faisant une activité, à chaque fois par imprudence.

---

\* Le terme « Équivalents suicidaires » est puisé dans *Les suicides et les tentatives suicidaires chez l'enfant*, Michel Lemay, Actes de la journée de conférences portant sur la problématique du suicide chez les enfants, organisée par Suicide-Action Montréal, Montréal, 1995.

## 9. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ DES CONDUITES SUICIDAIRES D'UN ÉLÈVE...

Lorsqu'un enfant manifeste des conduites suicidaires, que ce soit par un passage à l'acte clairement exprimé ou par des équivalents suicidaires, il est clair que celui-ci vit des états de tension insupportables qu'il tente de libérer de manière inappropriée. Par ce geste, il essaye de faire passer un message qui doit être entendu. La direction de l'école, lorsqu'elle est interpellée, se doit d'agir rapidement dans les contextes suivants :

### S'IL Y A BLESSURE OU INTOXICATION

**Appliquer les mesures d'urgence en vigueur dans votre école**

**Adopter les consignes suivantes :**

- contrôler vos émotions et garder votre sang-froid;
- rester calme et adopter des attitudes et des gestes sécurisants envers l'enfant;
- tenter de créer une alliance rapidement;
- éviter une attitude, un ton de voix culpabilisants;
- éloigner tout objet à risque.

### S'IL N'Y A PAS DE BLESSURE NI INTOXICATION

**Si vous apprenez ou constatez qu'un enfant a mis volontairement sa vie en danger sans toutefois qu'il y ait blessure ou intoxication**

**Adopter les consignes suivantes :**

- contrôler vos émotions et garder votre sang-froid;
- rester calme et adopter des attitudes et des gestes sécurisants envers l'enfant;
- tenter de créer une alliance rapidement;
- éviter une attitude, un ton de voix culpabilisants;
- éloigner tout objet à risque.

**Référer systématiquement les parents et l'enfant vers une ressource psychosociale :**

- inviter systématiquement les parents à rencontrer, dans les plus brefs délais, un intervenant psychosocial de l'école ou une ressource d'aide extérieure selon la situation qui se présente, dans le but d'évaluer le risque suicidaire de l'enfant et la dangerosité de la situation à court terme;
- s'assurer qu'un intervenant sera disponible dans l'immédiat afin de rencontrer rapidement les parents et l'enfant.

**Notez bien : S'il n'y a pas de collaboration de la part des parents dans ce cas, le recours à la DPJ est alors nécessaire.**

**Notez bien : La confidentialité envers l'enfant et la situation doit être respectée.**

## **10. LORSQU'UN SUICIDE SURVIENT**

### **A) QUELS SONT LES IMPACTS DANS L'ÉCOLE?**

Devant une perte tragique, les enfants ne réagissent pas tous de la même façon. Certains démontrent plus de facilité à retourner à leurs activités quotidiennes, alors que d'autres éprouvent davantage de difficulté. Certains enfants ont vécu ou vivent au moment du drame, des difficultés personnelles, des blessures narcissiques pouvant entraîner une incapacité à surmonter une nouvelle perte. En d'autres termes, ce sont les expériences de vie et le contexte présent au moment de l'événement qui ont la capacité de rendre un enfant encore plus fragile. (Inspiré de : *Le point sur les programmes de postvention*, 1999).

Selon Séguin et autres (2005), on observe généralement, dans une école, trois types de réactions possibles à la suite d'un suicide : il s'agit des réactions de stress, de crise et de deuil.

#### **Des réactions de stress**

À la suite d'un suicide, les réactions de stress temporaire sont généralement les plus courantes chez les enfants d'âge scolaire primaire. Elles se traduisent le plus souvent par un climat de fébrilité et par la circulation de nombreuses rumeurs. L'objet de ces rumeurs déforme souvent la réalité en dénaturant, par exemple, les circonstances du suicide et le moyen utilisé. Par le fait même, elles contribuent à maintenir un niveau de stress élevé. Des élèves ont peine à faire abstraction de l'événement pour vaquer à leurs activités quotidiennes. Certains peuvent être agités, inquiets, préoccupés par ce qui se passe dans leur école alors que d'autres ne comprennent pas ce qui arrive. Par ailleurs, il est possible que des élèves développent des réactions de stress aigu s'ils sont témoins ou exposés à l'événement.

Pour ces raisons, la collaboration entre le personnel enseignant et l'équipe d'intervention-suicide sera essentielle si des groupes d'élèves doivent être rencontrés rapidement à la suite d'un suicide. Une animation conjointe permettra de faire l'annonce de la nouvelle, de recadrer les informations qui circulent à propos de l'événement et d'identifier les élèves vulnérables.

#### **Des réactions de crise**

Il est possible qu'un événement tragique comme un suicide dans l'environnement scolaire déclenche, chez certains élèves déjà vulnérables psychologiquement, des réactions de détresse psychologique ou des réactions de crise suicidaire. Le personnel scolaire peut jouer un rôle important en repérant ces enfants en crise et en les dirigeant rapidement vers la direction de l'école. Cela permet, dès lors, de prendre des mesures d'intervention appropriées auprès de l'élève et de ses parents.

## Des réactions de deuil

Pour les enfants qui connaissaient bien la personne décédée (par exemple : un enseignant, un membre de la famille, un ami, etc.) et qui partageaient avec elle un lien d'attachement, des réactions de deuil peuvent se manifester dès l'annonce du décès et dans les heures et les jours qui suivent l'annonce de la nouvelle. Ici encore, le personnel de l'école jouera un rôle important par le repérage des élèves endeuillés par suicide et la référence de ceux-ci à la direction de l'école. Une intervention précoce de deuil sera dès lors proposée aux élèves endeuillés par des intervenants de l'équipe tout en assurant l'implication des parents concernés.

En conclusion, nous devons rappeler ici que, bien qu'un suicide soit bouleversant, tous les élèves ne sont pas touchés de la même manière par un tel événement tragique. Certains élèves auront besoin d'une aide professionnelle alors que d'autres trouveront auprès de leurs proches le soutien nécessaire. Néanmoins, tous les membres du personnel scolaire et la direction de l'école doivent être préparés à agir rapidement et adéquatement à la suite d'un suicide.

## **B) QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE?**

Dans l'éventualité d'un événement tragique comme le suicide d'un membre du personnel, d'un élève ou d'un membre de sa famille, c'est la direction de l'école qui a la responsabilité d'amorcer les premières actions prévues dans la procédure. Par la suite, elle partagera certaines responsabilités dans l'application de la procédure avec les membres de l'équipe d'intervention-suicide.

### **Dès qu'elle est informée de la nouvelle d'un suicide**

La direction de l'école vérifie la véracité de la nouvelle auprès de sources fiables (Sûreté du Québec, coroner ou famille de la personne décédée par suicide).

### **Lorsque la nouvelle est confirmée**

La direction de l'école convoque rapidement **une première réunion d'équipe\*** dans le but de :

- ✓ *transmettre aux intervenants les informations relatives à l'événement;*
- ✓ *faire une analyse de la situation;*
- ✓ *adapter la procédure au contexte dans lequel se présente l'événement;*
- ✓ *établir un calendrier des interventions et des actions à réaliser;*
- ✓ *évaluer les ressources humaines requises à l'application de la procédure.*

---

\* **La première réunion de l'équipe d'intervention-suicide :** la direction de l'école doit convoquer rapidement les intervenants désignés de son école (intervenants de la CS et du CLSC) dès qu'elle est informée d'un suicide ou d'un autre événement tragique. Au terme de cette première réunion, l'équipe et la direction évalueront la pertinence de faire participer d'autres intervenants de l'équipe d'intervention dans le plan d'intervention.

## **Principes à respecter dans l'application de la procédure \***

- ♦ S'assurer que la procédure d'intervention est mise en application dans les 24 heures suivant l'événement ou dès le retour en classe;
- ♦ Éviter toute annonce de la nouvelle du suicide par interphone. Éviter également de faire l'annonce de la nouvelle dans une salle de type auditorium ou gymnase;
- ♦ S'assurer que les membres du personnel scolaire concernés par la situation sont sensibilisés aux réactions possibles (stress, crise, deuil) chez les élèves de l'école à la suite d'un événement comme un suicide;
- ♦ Limiter les contacts avec les médias. Limiter également la publicité entourant l'événement. Identifier une personne (idéalement un membre de la direction d'école) mandatée pour répondre aux journalistes;
- ♦ Être proactif lors de l'offre d'assistance. Certains, de prime abord, refuseront l'aide dont ils ont de toute évidence besoin. Il faut donc bien faire comprendre l'importance d'une telle démarche. Cependant, il est important de respecter le rythme de chacun;
- ♦ Éviter de donner au suicide un caractère séduisant, héroïque, lâche ou sensationnel;
- ♦ Éviter toute cérémonie commémorative à l'école afin de ne pas rendre l'événement sensationnel ou donner l'impression d'accorder une importance au geste du suicide;
- ♦ S'assurer que les activités scolaires reprennent leur cours normal rapidement, à la suite d'une intervention en classe;
- ♦ Évaluer la pertinence de reporter à un autre jour les examens, selon l'ampleur de l'événement et des réactions suscitées;
- ♦ Ne jamais laisser un élève à risque ou en difficulté sans aide;
- ♦ Laisser à la discrétion des élèves et des parents la participation aux funérailles. Elle ne doit pas être imposée. Les élèves qui participent aux activités funéraires doivent être accompagnés d'un adulte de l'école. Une personne responsable devrait être en mesure de surveiller la réaction des élèves, offrir du soutien et intervenir au besoin;
- ♦ Assurer la présence d'intervenants à l'école, le jour des funérailles, afin de repérer les signes de détresse chez les élèves ou les adultes de l'école;
- ♦ Indiquer aux élèves qui assisteront aux funérailles comment offrir leurs condoléances à la famille, lorsque la situation est appropriée. Bon nombre d'élèves peuvent en être à leur première expérience du genre et se sentir anxieux et mal à l'aise de ne pas savoir comment faire ou quoi dire.

\* Les principes à respecter dans l'application de la procédure sont inspirés du programme de postvention à l'école primaire, Commission scolaire Rivière-du-Loup/Kamouraska.



## 11. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ DU SUICIDE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL OU D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE

### JOUR 1

#### **A) AVANT D'INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES**

| <b>Actions à réaliser</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Voir les précisions</b>                    | <b>Responsable (s)</b>                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 1. a) Vérifier la véracité de l'information auprès des autorités policières ou de toute autre personne en mesure de confirmer la nouvelle;<br>b) Recueillir les informations sur la personne décédée par suicide et sur les circonstances de l'événement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Annexe A                                      | <b>La direction d'école</b><br><br><b>La direction d'école</b>                  |
| 2. Communiquer avec la famille de la personne décédée par suicide afin de :<br>a) transmettre à la famille ses condoléances au nom de l'école;<br>b) valider l'information reçue auprès de la famille;<br>c) transmettre les coordonnées d'une ressource qui offre un service aux personnes éprouvées par un suicide (le CLSC, un membre désigné de l'équipe d'intervention-suicide, etc.);<br>d) inviter la famille, lorsqu'il s'agit d'un élève, à identifier les amis immédiats de l'élève décédé, si la situation s'y prête;<br>e) informer des mesures que l'école mettra en place (lorsque les mesures seront précisées). | Annexe B                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul> |
| 3. Communiquer rapidement avec les intervenants désignés de l'école et convoquer une première réunion d'urgence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Liste jointe au guide des dir. d'écoles prim. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul> |

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Voir les précisions                                                                                                                                                                 | Responsable (s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>4. Réaliser une première réunion avec les intervenants désignés de l'école :</p> <p>a) faire un rapport de l'événement à partir des éléments d'information que vous possédez;</p> <p>b) vérifier l'état émotif des membres de l'équipe;</p> <p>c) proposer une personne pour animer la rencontre et une personne pour la prise de notes;</p> <p>d) procéder à l'analyse de la situation actuelle;</p> <p>e) préparer le calendrier des interventions à réaliser en tenant compte de l'analyse de la situation établie précédemment;</p> <p>f) vérifier auprès de tous les participants à la réunion (incluant la direction), leur capacité de composer avec la situation actuelle et de mener à terme les responsabilités qui sont attribuées;</p> <p>g) évaluer la pertinence de recourir aux services d'autres membres de l'équipe d'intervention-suicide dans l'immédiat et à court terme;</p> <p>h) préparer s'il y a lieu et selon l'analyse de la situation, les informations et les canevas d'activités destinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au personnel de l'école;</li> <li>- au secrétariat;</li> <li>- aux parents des élèves de l'école;</li> <li>- aux élèves concernés.</li> </ul> | <p>Annexes C<sup>1, 2</sup></p> <p>Annexe D</p> <p>Annexes E<sup>1, 2, 3</sup></p> <p>Annexe E<sup>4</sup></p> <p>Annexes E<sup>5, 6, 7</sup></p> <p>Annexes F<sup>1 à 12</sup></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> <li>• La direction d'école</li> <li>• La direction d'école</li> <li>• Tous les participants à la réunion</li> <li>• Tous les participants à la réunion</li> <li>• L'animateur de la réunion</li> <li>• Tous les participants à la réunion</li> <li>• La direction d'école</li> </ul> |
| <p>5. Préciser à la réceptionniste que toute demande d'information concernant l'événement doit être acheminée directement à la direction de l'école.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>Annexe E<sup>4</sup></p>                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>6. Dégager un membre du personnel pour la rédaction des lettres et des rapports à transcrire, s'il y a lieu.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Annexe E<sup>4</sup></p>                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>7. Envoyer un message aux personnels concernés par l'événement et les convoquer à une rencontre d'information, s'il y a lieu.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Annexes E<sup>1, 2</sup></p>                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Voir les précisions                                                     | Responsable (s)                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>8. Rencontrer le personnel de l'école concerné par l'événement et ciblé lors de l'analyse de la situation et :</p> <p>a) transmettre les informations relatives à l'événement;</p> <p>b) préciser les tâches du personnel dans les circonstances et identifier le personnel enseignant qui présente un certain malaise face aux différentes tâches à accomplir afin de l'assister et le soutenir;</p> <p>c) diffuser aux enseignants concernés, l'information à transmettre à leurs élèves et les canevas d'animation en classe;</p> <p>d) faire connaître les membres de l'équipe d'intervention-suicide au personnel de l'école;</p> <p>e) présenter sommairement les interventions et les activités à réaliser (selon le calendrier des activités préparé préalablement);</p> <p>f) autoriser le report des examens, si nécessaire;</p> <p>g) informer le personnel enseignant qu'il peut utiliser les services de l'équipe d'intervention-suicide, s'il le souhaite, afin d'obtenir aide et soutien dans la gestion de l'événement, et pour lui-même s'il en sent le besoin;</p> <p>h) préciser, le cas échéant, qu'un local est mis à la disposition des élèves qui souhaitent se confier, obtenir de l'information ou encore obtenir de l'aide;</p> <p>i) inviter le personnel à identifier les amis de la victime ainsi que les élèves à risque suicidaire auprès d'un membre de l'équipe.</p> | <p>Annexe E<sup>4</sup></p> <p>Annexes F<sup>1</sup> à<sup>12</sup></p> | <p>• <b>La direction d'école</b> et au moins deux membres de l'équipe d'intervention-suicide</p> |

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Voir les précisions                             | Responsable (s)                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <p>9. Informer, le cas échéant, le personnel qu'une rencontre se tiendra à la fin de la journée pour faire le bilan.</p> <p>10. Assurer le contrôle de l'information auprès des médias et répondre aux demandes de renseignements.</p> <p>11. Recueillir les informations concernant les modalités des funérailles et transmettre celles-ci au personnel enseignant, s'il y a lieu.</p> <p>12. Recueillir les effets personnels de la personne décédée par suicide la journée même et les mettre en lieu sûr. Remettre à la police les objets utiles à l'enquête (lettres ou tout élément indiquant le choix de son suicide). Les effets personnels sont remis à la famille après les funérailles.</p> <p>13. Représenter l'école aux funérailles. Suggérer une participation ouverte aux élèves plus directement concernés par l'événement, après une autorisation écrite des parents et sous la responsabilité d'un adulte qui sera désigné par le parent.</p> <p>14. Poursuivre la collaboration avec l'équipe d'intervention-suicide et l'appuyer dans ses actions.</p> <p>15. Répondre aux parents qui ont des besoins particuliers et faire la référence auprès de l'équipe d'intervention-suicide, lorsqu'appropriée.</p> <p><b><i>Si l'école doit être fermée</i></b></p> <p>16. Assurer la diffusion de l'information auprès des parents par le moyen le plus efficace. (S'il y a utilisation de la radio, préciser seulement que l'école doit être fermée pour force majeure.)</p> <p>17. Informer la compagnie de transport scolaire.</p> <p>18. Informer la direction générale de la CS.</p> | <p>Annexe G</p> <p>Annexe H</p> <p>Annexe H</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul> |

## ***B) LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL***

| <b>Actions à réaliser</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Voir les précisions</b> | <b>Responsable (s)</b>                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les interventions doivent être planifiées et réalisées selon l'analyse de la situation effectuée précédemment.</li><li>2. Des ajustements constants doivent être apportés en fonction des nouveaux éléments qui s'ajoutent à l'analyse et au portrait de la situation.</li></ol> | Analyse de la situation    | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La direction d'école</b></li><li>• Les membres désignés de l'équipe d'intervention-suicide</li></ul> |

## 12. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ DU SUICIDE D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Voir les précisions | Responsable (s)                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Signaler la situation spécifique à la direction de l'école.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres de l'équipe d'intervention-suicide</li> </ul>                                      |
| 2. Convoquer les membres de l'équipe d'intervention-suicide à une réunion d'urgence et :<br><br>a) faire l'analyse de la situation;<br><br>b) déterminer les interventions de deuil à réaliser auprès de l'élève concerné et de sa famille, s'il y a lieu, ainsi que les autres interventions en lien avec l'analyse de la situation;<br><br>c) identifier les responsables des interventions à réaliser;<br><br>d) préciser le calendrier des interventions à réaliser;<br><br>e) réaliser les interventions;<br><br>f) faire un retour et tracer un bilan des interventions réalisées. |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> <li>• Intervenants scolaires de l'équipe d'intervention</li> </ul> |

### 13. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQU'UN SUICIDE SURVIENT DANS L'ÉCOLE

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                          | Voir les précisions | Responsable (s)                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. a) Vérifier d'abord l'état de conscience de la personne si possible;<br>b) Désigner une personne sur les lieux du drame;<br>c) Envoyer la personne désignée à la réception afin de faire appeler l'ambulance et la police, et de ramener au moins quatre adultes sur les lieux du drame. |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout adulte présent sur les lieux du drame lors de l'événement qui est en mesure d'agir immédiatement</li> </ul> |
| 2. a) Isoler la personne décédée, si possible.<br>b) Identifier les témoins directs de l'événement et les rassembler dans un local, si possible;<br>c) Évacuer les lieux du drame.                                                                                                          |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adultes présents sur les lieux de l'événement</li> </ul>                                                         |
| 3. Aviser les parents ou un proche le plus rapidement possible et leur dire de se rendre à l'hôpital.                                                                                                                                                                                       |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul>                                                                           |
| <b><i>Si l'événement se produit durant les heures de cours</i></b><br>4. a) Maintenir les élèves dans leurs locaux même durant la période de récréation, si nécessaire, par un appel général;<br>b) S'assurer que les élèves ne circulent pas dans l'école.                                 |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout le personnel réquisitionné</li> </ul>                                                                       |

| Actions à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Voir les précisions | Responsable (s)                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Si l'événement a lieu en dehors des heures de cours</i></p> <p>5. a) Regrouper les élèves présents à l'école, mais qui ne font pas d'activités parascolaires et les rassembler dans les endroits désignés (s'assurer que tous les coins de l'école sont ratissés);</p> <p>b) Maintenir les élèves qui font des activités parascolaires dans leurs locaux au moment de l'événement et avertir les responsables des activités de l'événement;</p> <p>c) Aviser les responsables des activités de retenir leurs élèves dans leurs locaux respectifs jusqu'à avis contraire.</p> |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout adulte sur les lieux de l'événement</li> <li>• Tout adulte sur les lieux de l'événement</li> <li>• Un membre de la direction accompagné de trois adultes disponibles</li> </ul> |
| <p>6. Nettoyer les lieux de l'événement, si nécessaire (<i>seulement lorsque les ambulanciers et les policiers ont complété leurs interventions et après l'autorisation des policiers</i>).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul>                                                                                                                                               |
| <p>7. Faire sortir les élèves de leurs locaux lorsque les ambulanciers et les policiers auront complété leurs interventions.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul>                                                                                                                                               |
| <p>8. Convoquer les membres de l'équipe d'intervention-suicide immédiatement à une brève réunion, afin de :</p> <p>a) évaluer la situation;</p> <p>b) mettre en application la procédure d'intervention à la suite d'un suicide comme prévu lorsqu'un suicide a lieu à l'extérieur de l'école.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction d'école</b></li> </ul>                                                                                                                                               |



## 14. PROCÉDURE À SUIVRE LORSQU'UN SUICIDE SURVIENT DURANT UNE PÉRIODE DE VACANCES OU DE CONGÉ

### ***A) INTERVENTION DURANT LA PÉRIODE DE VACANCES OU DE CONGÉ***

| <b>Actions à réaliser</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Voir les précisions</b> | <b>Responsable (s)</b>                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <p>Communiquer avec la famille de la victime afin de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir les sympathies au nom de l'école;</li> <li>2. Faire connaître les services d'aide et de soutien du CLSC à la famille de la victime et aux amis proches de la victime.</li> </ol> |                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> </ul> |

### ***B) INTERVENTION À LA RENTRÉE SCOLAIRE***

| <b>Actions à réaliser</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Voir les détails</b> | <b>Responsable (s)</b>                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Convoquer et rencontrer les membres de l'équipe d'intervention-suicide afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérifier les interventions réalisées durant la période de vacances par le CLSC ou autres organismes auprès de la famille et des amis de la victime;</li> <li>• faire l'analyse de la situation;</li> <li>• évaluer l'impact de l'événement lors de la rentrée scolaire;</li> <li>• ajuster la procédure d'intervention en conséquence et la déployer si la situation s'y prête.</li> </ul> </li> </ol> |                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction d'école</li> <li>• Les membres de l'équipe d'intervention-suicide</li> </ul> |

# **ANNEXES**



## ANNEXE A

### INFORMATIONS À RECUEILLIR LORSQUE VOUS ÊTES INFORMÉ D'UN SUICIDE (Grille de collecte de données à l'intention de la direction d'école)

Le contenu de la grille ci-dessous a été élaboré par le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska en collaboration avec la RRSSS de la Montérégie (2001). Nous nous sommes inspiré de cette grille présentée dans le programme de postvention en milieu scolaire « Intervenir à la suite d'un suicide » (2005).

La grille à l'intention des directions d'écoles est un outil pouvant faciliter le recueil des informations à la suite d'un suicide ou lors de tout autre événement tragique. Elle permet notamment d'orienter les premières démarches à réaliser par la direction de l'école dès qu'un événement tragique est connu. Ainsi, les données recueillies par le biais de cette grille serviront notamment à valider les informations reçues et à faire l'analyse de la situation en collaboration avec les intervenants de l'équipe d'intervention-suicide de l'école.

#### DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT :

##### De quoi s'agit-il?

- ☐ Tentative de suicide
- ☐ Suicide
- ☐ Pacte de suicide
- ☐ Contagion

##### Quels sont les faits marquants connus et validés de l'événement?

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Lieu de l'événement : \_\_\_\_\_

Circonstances (faits particuliers) : \_\_\_\_\_

Moyen utilisé : \_\_\_\_\_

Facteur déclencheur de l'événement : \_\_\_\_\_

Facteurs prédisposants à l'apparition de l'événement : \_\_\_\_\_

Autres informations : \_\_\_\_\_

Par qui ces informations ont-elles été validées? \_\_\_\_\_

Qui est la personne décédée? \_\_\_\_\_

Est-ce que cette personne est connue, en l'occurrence, pour son implication dans le milieu?  
(ex. : club de hockey, enseignant, etc.)

- ☐ Oui  
☐ Non  
☐ Ne sais pas

Si oui, précisez le ou les types d'implication de l'adulte ou de l'élève décédé par suicide :

---

---

### CONNAISSANCE DE L'ÉVÉNEMENT DANS LE MILIEU :

#### Quels sont les personnes ou les milieux informés de l'événement?

|                                                            |                              |                              |                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| La famille (père, mère, frère, sœur, conjoint, enfant)     | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |
| Les proches (pairs, amis, confidents, enseignants, etc.)   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |
| L'entourage immédiat (voisin, élèves de classe, collègues) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |
| Le milieu (école, groupe d'appartenance, communauté)       | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |

#### Par qui et comment ces personnes et ces milieux ont-ils été informés?

---

---

#### Y a-t-il des établissements ou organismes qui ont été informés de l'événement ou qui devraient l'être?

- ☐ Oui  
☐ Non  
☐ Ne sais pas

Si oui, quels sont-ils?

| Nom de l'établissement | Informé | À informer | Pourquoi a-t-il été informé/doit-il être informé? |
|------------------------|---------|------------|---------------------------------------------------|
|                        |         |            |                                                   |
|                        |         |            |                                                   |
|                        |         |            |                                                   |
|                        |         |            |                                                   |

**Quelles ont été les réactions des personnes et des milieux à l'événement?**

| <b>Personne/milieu</b>   | <b>Réactions</b> |
|--------------------------|------------------|
| La famille, les proches  |                  |
| L'entourage et le milieu |                  |
| Les médias               |                  |
| Autres                   |                  |

**Y a-t-il des personnes à risque dans l'entourage de la personne suicidée?**

| <b>Personne/milieu</b> | <b>Oui</b> | <b>Non</b> | <b>Ne sais pas</b> | <b>Si oui, précisez groupe ou nom de la personne</b> | <b>Déjà rencontré (Oui ou Non)</b> |
|------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Famille                |            |            |                    |                                                      |                                    |
| Proches                |            |            |                    |                                                      |                                    |
| Entourage              |            |            |                    |                                                      |                                    |
| Milieu                 |            |            |                    |                                                      |                                    |
| Autres                 |            |            |                    |                                                      |                                    |

**Qui est disponible et en mesure de participer à l'application de la procédure d'intervention :**

**Dans l'équipe d'intervention :**

| <b>Nom</b> | <b>Fonction</b> | <b>Téléphone</b> |
|------------|-----------------|------------------|
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |
|            |                 |                  |

**Au sein du personnel et de la direction de l'école** (direction, secrétaire, enseignant, etc.) :

| Nom | Fonction | Téléphone |
|-----|----------|-----------|
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |

**À l'extérieur de l'école** (ex. : CLSC, CH, etc.) :

| Nom | Fonction | Téléphone |
|-----|----------|-----------|
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |

## **ANNEXE B**

### **RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE ENVERS LA FAMILLE ENDEUILLÉE PAR SUICIDE**

#### **Communiquer avec la famille endeuillée par suicide**

En ce qui concerne les parents endeuillés, il importe de les rejoindre pour leur offrir condoléances et soutien. Par la même occasion, une liste des ressources disponibles (ex. : services du CLSC, etc.) doit également leur être transmise. Néanmoins, ils sont probablement trop préoccupés et bouleversés pour tenir compte de cette information. Il est donc judicieux de les relancer une à trois semaines suivant ce premier contact pour prendre de leurs nouvelles et leur mentionner à nouveau cette offre de service. Même si ce rôle peut être assuré par l'école, il est important qu'une personne soit désignée pour cette tâche.

#### **Comment gérer un désaccord de la famille endeuillée face à la tenue d'activités à la suite d'un suicide?**

Selon Séguin et autres (2005), la responsabilité des activités dans une école à la suite d'un suicide revient à l'établissement scolaire. Même si la famille de la personne décédée par suicide refuse que soit abordée ouvertement à l'école la cause du décès, l'institution scolaire doit s'assurer que les élèves affectés recevront le soutien dont ils ont besoin. Le protocole de postvention préparé par Allard et ses collègues en collaboration avec le CPSH-Y (1996, p.16) et résumé dans Séguin et autres (2005), mentionne ce qui suit :

« La cause d'un décès n'est pas confidentielle. L'information peut être obtenue auprès du coroner ou des autorités policières (confirmé par le coroner Jean Brochu, district de Bedford). Comme l'intention de la direction scolaire est de protéger, en [personne raisonnable], les élèves dont elle a la responsabilité, elle se doit de faire valider les informations sur le décès (nom, cause, moment, lieu, moyen utilisé), afin de pouvoir mettre en place les mesures qui s'imposent, sans délai. En général, elle les obtient facilement surtout lorsqu'il y a évidence du décès par suicide et même si elles ne sont pas encore rendues publiques (selon le coroner en chef de la province de Québec, M. Pierre Morin, 26 janvier 1996).

La direction doit ensuite informer la famille de la personne décédée des mesures que l'école mettra en place. Même s'il y a déni ou refus de la part de la famille, l'application de la procédure à la suite d'un événement tragique comme un suicide demeure l'entière responsabilité de l'école. C'est une question davantage d'ordre éthique que légal (selon Mme Line Nadeau, avocate). Une direction d'école qui se dote d'une procédure d'intervention à la suite d'un suicide se positionne clairement en faveur d'une action organisée lorsque survient un suicide, mais la décision d'agir lui appartient toujours, selon l'évaluation qu'elle fait de la situation. Le refus ou le déni sont des réactions de deuil normales, la plupart du temps imputables à l'état de choc. En général, on peut faire comprendre à la famille la nécessité d'intervenir rapidement, afin d'empêcher la propagation de fausses rumeurs, la dramatisation ou la banalisation de l'événement par les élèves de l'école.



Il ne s'agit pas ici de respect ou de non-respect envers la famille, mais plutôt de faire en sorte de réduire le risque d'effet d'entraînement et nous savons que la désinformation et les rumeurs augmentent considérablement ce risque. Il est illusoire de penser qu'on peut endiguer une rumeur comme celle-là. Habituellement, elle se propage rapidement dans toute l'école. De plus, les conséquences d'un deuil non réglé peuvent se faire sentir des mois ou même des années après l'événement, c'est pourquoi il est important d'intervenir dans les plus brefs délais.

Choisir de taire la cause du décès peut être interprété comme un jugement à l'égard du geste posé, de la personne qui s'est suicidée ou de la famille endeuillée. Cette attitude vient en contradiction avec les objectifs d'un programme d'intervention à la suite d'un suicide qui vise à déculpabiliser l'entourage et à démystifier le suicide. Le suicide n'est pas un geste criminel ou honteux. C'est un geste de désespoir qui plonge l'entourage de la victime dans un état de consternation : « C'est son droit, mais elle n'a pas le pouvoir de priver les autres de ce support ».

## **ANNEXE C<sup>1</sup>**

### **ANALYSE DE LA SITUATION À LA SUITE D'UN SUICIDE**

#### **(Repères pour le traitement de l'information)**

*Les informations du présent texte sont tirées et adaptées du programme de postvention en milieu scolaire, Intervenir à la suite d'un suicide, Partie 2.5.1. : L'analyse de la situation (2005).*

Selon Séguin et al. (2005) l'analyse de la situation est essentielle avant d'entreprendre des activités dans une école à la suite d'un suicide. Le choix des interventions ne peut être adéquat sans une évaluation exhaustive des conséquences d'un suicide tant pour les différents milieux que pour les individus les plus touchés. Le suicide d'une personne touche non seulement les amis, les parents et les proches, mais bien d'autres personnes de l'école et des milieux adjacents. Telle une pierre lancée dans l'eau, un suicide crée des vagues dans plusieurs milieux. C'est pourquoi nous devons nous interroger sur les sphères qui devront être comprises dans l'analyse de la situation.

Pour avoir un portrait complet de la situation, l'approche écologique, préconisée par ce programme, rend compte de la réalité de vie d'un individu ou d'un milieu, non seulement ses caractéristiques propres, mais aussi celles de l'environnement dans lequel il est appelé à évoluer (Bronfenbrenner, 1986). Cet environnement est constitué d'un ensemble de systèmes qui s'influencent mutuellement. Suite à un suicide qui affecte le milieu scolaire, les systèmes suivants devraient être pris en compte dans l'analyse de la situation :

- Les particularités individuelles : on se préoccupera des caractéristiques de certaines personnes de l'école qui pourraient être plus à risque de vivre un déséquilibre suite à un suicide (ex. : antécédents suicidaires, troubles du comportement, ressources, etc.).
- Les environnements physiques et humains : l'entourage immédiat, la famille, le quartier, les écoles fréquentées par les frères et les sœurs de la personne suicidée, l'école fréquentée l'année précédente, etc.

Afin de faciliter l'analyse de la situation suite au suicide, il importe de centraliser l'information recueillie afin de ne rien perdre des nuances de la situation. Les informations recueillies concernant l'analyse de la situation devront porter sur : (a) les caractéristiques de la personne suicidée, (b) les circonstances entourant le suicide, (c) les caractéristiques de l'entourage de la personne suicidée, (d) les caractéristiques du milieu scolaire et (e) le contexte organisationnel dans lequel auront lieu les interventions à la suite du suicide. Plus spécifiquement, ces informations documentent :

#### **Les caractéristiques de la personne suicidée**

Ces caractéristiques mettent l'accent sur la relation que la personne décédée par suicide entretenait avec son milieu ou l'image qu'elle dégageait ou qu'on avait d'elle, en lien avec son rôle ou son implication dans le milieu. De plus, il faut vérifier si les vulnérabilités de la personne touchaient d'autres personnes. Ainsi, il faudra répondre aux questions suivantes : quel était son niveau de popularité? De quel milieu provenait-elle? Vivait-elle des choses difficiles?

## **Les circonstances entourant le suicide**

Ces circonstances font principalement référence aux aspects suivants : le moment où a eu lieu le suicide, la façon dont il s'est produit, l'endroit où il a eu lieu, les personnes qui ont été témoins, celles qui sont au courant de la nouvelle, les rumeurs qui circulent dans l'école, etc.

## **Caractéristiques de l'entourage de la personne suicidée**

Quelles sont les personnes qui entretenaient une relation avec la personne suicidée et quel lien était partagé entre eux (proximité ou d'attachement)? Y a-t-il d'autres milieux touchés?

## **Caractéristiques du milieu scolaire**

Ces caractéristiques font appel au type de milieu (semi-urbain ou rural), à sa taille et à son organisation. Il faut vérifier s'il y a déjà des vulnérabilités qui sont présentes dans le milieu en raison d'événements tragiques qui se sont produits dans les deux dernières années (ex. : la présence de suicides antérieurs, des accidents impliquant plusieurs personnes ou une personne particulièrement « importante », etc.). Il faut aussi s'informer sur la présence de problématiques antérieures au suicide (ex. : phénomène de gang, taxage).

## **Contexte organisationnel dans lequel auront lieu les interventions à la suite du suicide**

Ce contexte fait référence à ce qui a déjà été fait à l'école et aux ressources disponibles dans le milieu scolaire ou à l'externe (ex. : qui est formé pour intervenir et auprès de qui). Il faut vérifier si les personnes qui seront impliquées dans les activités ont reçu une formation et si elles disposent du soutien nécessaire pour le faire. Il faut également identifier les individus qui coordonneront les activités et ceux, entre autres, qui s'occuperont des médias.

En fait, ce sont autant d'aspects qui doivent avoir été tenus en compte lors de l'analyse de la situation. Il peut être pertinent que le milieu prévoie un questionnaire ou une grille (ANNEXE C<sup>2</sup>) comprenant tous ces éléments, qu'il pourra utiliser en situation de suicide.

## ANNEXE C<sup>2</sup> : GRILLE D'ANALYSE DE LA SITUATION ET DE PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

| Analyse de la situation                                                                                                           | Planification des interventions<br>à la suite d'un suicide ou d'une tentative de suicide<br>(JOUR 1) |               |                 |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|--------|
|                                                                                                                                   | Interventions                                                                                        | Après de qui? | Responsable (s) | Quand? |
| <i>Qui est la personne décédée?<br/>(caractéristiques)</i>                                                                        |                                                                                                      |               |                 |        |
| <i>Caractéristiques entourant le suicide</i>                                                                                      |                                                                                                      |               |                 |        |
| <b>Qui a besoin d'aide aujourd'hui?</b><br><b>Qui vit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stress temporaire</li> </ul> |                                                                                                      |               |                 |        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stress aigu</li> </ul>                                                                   |                                                                                                      |               |                 |        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation de crise (ou vulnérabilité)</li> </ul>                                         |                                                                                                      |               |                 |        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuil (lien d'attachement à la personne décédée)</li> </ul>                              |                                                                                                      |               |                 |        |

## ANNEXE D

### Calendrier des interventions à réaliser à la suite d'un suicide

## JOUR 1

#### *A) Avant l'intervention auprès des élèves*

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

## **B) Les interventions auprès des élèves et du personnel**

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |



***C) Après l'intervention auprès des élèves et du personnel***

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

## Jours 2, 3, 4...

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

| À faire | Qui le fait? | Identification du local lorsqu'il y a lieu |  |
|---------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |
|         |              |                                            |                                                                                     |

## **ANNEXE E'**

### **ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE (Modèle 1 : Communiqué de la direction de l'école \*)**

Aux membres du personnel,

\_\_\_\_\_ (Date), nous avons appris le décès par suicide de \_\_\_\_\_ (nom de la personne). \_\_\_\_\_ (Date), \_\_\_\_\_ (nom de la personne) s'est donné la mort avec \_\_\_\_\_ (moyen utilisé). Nous ne savons pas le motif pour lequel \_\_\_\_\_ (nom de la personne) a posé un tel geste, à part le fait qu'il (elle) était désespéré(e).

Toute personne qui a un lien direct avec cette situation ou qui connaissait la personne disparue et qui aurait besoin de soutien peut s'adresser à un intervenant de l'équipe d'intervention-suicide qui sera disponible pour vous aider dans les jours à venir.

Devant cette perte tragique, les enfants ne réagiront pas tous de la même façon. Certains démontreront plus de facilité à retourner à leurs activités quotidiennes, alors que d'autres éprouveront peut-être certaines difficultés. Afin d'atténuer les réactions de stress temporaire dans l'école, la direction et des intervenants de l'équipe d'intervention-suicide accompagneront les enseignants concernés dans la réalisation d'activités visant à rétablir la situation et le retour aux activités quotidiennes dans l'école.

Si vous identifiez des personnes en besoin d'aide, n'hésitez pas à les orienter vers un membre de l'équipe d'intervention.

Cette semaine peut être difficile pour vous et vos élèves. Nous sollicitons votre collaboration en tant que personne significative auprès de vos élèves et nous tenons à vous en remercier.

La direction  
et les membres de l'équipe d'intervention-suicide  
en milieu scolaire primaire

\* Les informations du présent communiqué sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## ANNEXE E<sup>2</sup>

### ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE (Modèle 2 : Communiqué de la direction de l'école \*)

(Date) \_\_\_\_\_

À tout le personnel,

(Date) \_\_\_\_\_, nous avons appris le décès par suicide de (nom) \_\_\_\_\_.

(Date) \_\_\_\_\_, (nom) \_\_\_\_\_ s'est enlevé la vie (moyen utilisé) \_\_\_\_\_. Il a été trouvé chez lui. Le médecin a classé sa mort comme un suicide. On ne sait pas vraiment pourquoi (nom) \_\_\_\_\_ a posé un tel geste, la seule certitude, c'est qu'il (elle) était désespéré(e).

Afin de soutenir l'ensemble des membres de la communauté scolaire dans ce moment difficile et pour prévenir d'autres suicides, ainsi que les effets d'entraînement, nous interviendrons dans l'école durant (à déterminer). Nos principales interventions seront les suivantes :

---

Toute personne qui a un lien direct avec cette situation ou qui connaissait la personne décédée et qui aurait besoin de soutien, peut venir chercher de l'information ou de l'aide. Une personne-ressource de l'équipe d'intervention-suicide sera là de 8 h 30 à 16 h 30 aujourd'hui et elle vous dirigera vers le service approprié si elle ne peut pas répondre à vos besoins ou à vos questions.

Quelques élèves sont déjà au courant du décès, d'autres l'apprendront en classe. Nous croyons que le moment et le lieu les plus propices pour annoncer la nouvelle est aujourd'hui à \_\_\_\_\_ (heures). À cet effet, nous comptons sur votre collaboration pour annoncer la nouvelle à vos élèves au début du cours. Un message déjà formulé vous sera transmis. Nous vous suggérons de le lire ou le dire à votre groupe d'élèves. Nous vous suggérons également de prendre le temps nécessaire dans le cours pour permettre à vos élèves de poser leurs questions, d'exprimer leurs réactions et leurs émotions. Quelques questions clés pouvant vous aider à entamer la discussion seront jointes au message annonçant la nouvelle à vos élèves. Si vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider dans cette démarche auprès de vos élèves, veuillez en faire part à un membre de l'équipe d'intervention-suicide, disponible au local.

Nous vous rappelons le nom des personnes constituant l'équipe d'intervention-suicide au primaire :

Si vous identifiez un élève qui a besoin d'aide, s'il vous plaît, accompagnez-le, avisez le secrétariat ou faites part de l'information que vous possédez à un membre de l'équipe d'intervention-suicide.

Cette semaine peut être difficile pour vous et vos élèves. N'hésitez pas à utiliser les ressources de l'équipe d'intervention-suicide. Nous sollicitons votre collaboration en tant que personne significative auprès de vos élèves et nous tenons à vous en remercier.

La direction et les membres de l'équipe  
d'intervention-suicide au primaire

\* Les informations du présent communiqué sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **ANNEXE E<sup>3</sup>**

### **TÂCHES À RÉALISER PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT À LA SUITE D'UN SUICIDE \* (Repères pour la direction de l'école)**

- ♦ Se référer au *Guide de repérage et de référence à l'intention du personnel scolaire* qui a déjà été diffusé (Petit guide orange, pages 29 à 39) afin d'être sensibilisé aux réactions possibles à la suite d'un suicide et dans le but de revoir votre rôle dans la procédure;
- ♦ Informer (lorsque la consigne est donnée) les élèves concernés par l'événement et identifiés par les intervenants de l'équipe d'intervention-suicide, à l'aide du communiqué inclus dans la procédure. Lorsque tous les élèves de l'école doivent être informés de la nouvelle, l'annonce doit être faite en même temps dans toutes les classes, normalement au début des cours. Permettre des échanges en classe. Se servir du guide d'animation en annexe;
- ♦ S'assurer qu'aucun élève ne quitte la classe seul après l'annonce de la nouvelle. Cette rétention doit durer toute la journée. Si un élève est plus durement touché, contacter le secrétariat et s'assurer qu'il est accompagné aux locaux identifiés ou ne le laisser partir qu'en compagnie d'un membre de l'équipe d'intervention;
- ♦ Animer des échanges en classe le jour de l'annonce de la nouvelle, seulement si la consigne a été donnée par la direction de l'école;
- ♦ Informer les élèves des ressources internes et externes disponibles;
- ♦ Identifier les élèves à risque ou en difficulté et en informer les membres de l'équipe d'intervention;
- ♦ Accorder une attention particulière aux absences et en informer le secrétariat;
- ♦ Répondre aux élèves en difficulté et les encourager à utiliser les services d'aide disponibles;
- ♦ Informer les élèves des modalités des funérailles dès que celles-ci sont connues;
- ♦ Après quelques jours, aviser les élèves que les ressources sont encore disponibles s'ils en ont besoin;
- ♦ Donner aux membres de l'équipe d'intervention un bref compte rendu de la situation dans les classes touchées, en fin de journée;
- ♦ Prendre garde à ne pas transmettre aux enfants vos craintes ou vos croyances.

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **ANNEXE E<sup>4</sup>**

### **TÂCHES À RÉALISER PAR LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT À LA SUITE D'UN SUICIDE \* (Repères pour la direction de l'école)**

- ♦ Informer de l'événement tous les membres du personnel absents de l'école (selon la situation) et les inviter à se rendre à l'école le plus tôt possible dans le but de leur transmettre les informations concernant la procédure d'intervention à mettre en place;
- ♦ Fournir la liste des groupes classes à la demande de la direction d'école et de l'équipe d'intervention;
- ♦ Produire les communiqués, les photocopies et les remettre aux intervenants concernés;
- ♦ Aux parents qui appellent, les informer sommairement des procédures mises en place à l'école pour venir en aide aux élèves. Pour des demandes de besoins plus pointues de la part des parents, les diriger vers la direction;
- ♦ Diriger les élèves qui se présentent au secrétariat vers un membre de l'équipe d'intervention-suicide, s'ils en expriment le besoin;
- ♦ Vérifier auprès des parents les motifs d'absence des élèves qui ne sont pas à l'école;
- ♦ Remettre au membre de l'équipe d'intervention, le nom des élèves dont l'absence est reliée à la nouvelle du suicide (absence due à l'état de choc).

### **Recommandations pour le secrétariat**

Dans les communications, présenter ce que l'école fait pour gérer la situation; mettre l'emphasis sur la gestion de la situation, sur l'objectif d'apporter toute l'aide nécessaire à l'école et non sur la panique ou sur la détresse. De par le statut que vous occupez au sein de l'école, vous êtes la porte d'entrée de nombreuses demandes. C'est particulièrement le cas lors de situations de crise ou d'événement tragique. Pour vous aider, nous vous faisons les recommandations suivantes :

#### **Face aux parents**

- ♦ Un communiqué écrit de la direction les informera sur la situation, si nécessaire;
- ♦ Un service d'aide est à la disposition des élèves et du personnel. Des intervenants de la commission scolaire et du CSSS sont à l'école et restent en place le temps nécessaire.

\* Les informations du présent texte sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).



### Les parents qui téléphonent

- ♦ Les informer que des procédures ont été mises en place à l'école pour venir en aide aux élèves. Pour des demandes de besoins plus pointues de la part des parents, les diriger vers la direction ou vers un professionnel du comité;
- ♦ Les informer que les activités scolaires se poursuivent normalement sauf pour les examens qui seront reportés à un autre jour;
- ♦ S'ils le demandent, informer les parents que la participation aux funérailles est laissée à leur discrétion, mais que pour participer aux activités funéraires, leur enfant devra être accompagné d'un adulte désigné par le parent et avec information par écrit à l'école;
- ♦ Si leur enfant est absent, vérifier le motif et informer un professionnel si l'absence est reliée à la nouvelle du suicide (absence due à l'état de choc).

### Les parents qui se présentent à l'école

- ♦ Informer immédiatement la direction de l'école de la présence d'un parent dans l'établissement : il faut éviter que le parent contribue, par son attitude, à créer ou à augmenter une situation de stress;
- ♦ Si le parent vient chercher son enfant, après échange avec l'intervenant, un adulte de l'école ira chercher l'élève dans sa classe pour l'amener au parent.

### Face aux médias

- ♦ Une personne (généralement la direction) est mandatée pour répondre aux journalistes. Informer immédiatement la direction de l'école de la présence de médias. Ne pas laisser de journalistes se déplacer dans l'école;
- ♦ Il est fortement recommandé de n'accorder aucune entrevue médiatique en précisant qu'**il n'y a aucun commentaire à émettre sur la situation**;
- ♦ Si des médias réussissent tout de même à s'infiltrer dans l'école, limiter les informations aux aspects suivants : **toutes les mesures d'aide nécessaires ont été mises en place pour apporter du soutien aux personnes touchées par la situation**;
- ♦ Dans vos communications, limitez-vous aux suggestions ci-haut.

### Concernant la confidentialité

- ♦ Les discussions qui comportent des informations confidentielles doivent se faire dans des endroits appropriés et avec les précautions qui s'imposent;
- ♦ Toutes les informations nominatives doivent faire l'objet de la plus grande confidentialité.

## **Concernant le déploiement de la procédure d'intervention**

- ♦ Le personnel de l'école concerné par la situation, a été ou sera informé de la marche à suivre. Il a ou aura en main des textes et du matériel nécessaires à l'animation, au repérage et à la référence. Du soutien est offert aux enseignants quant à l'animation de leur groupe;
- ♦ Des rencontres du personnel sont prévues pour faire le bilan en cours et en fin de journée;
- ♦ Des rencontres individuelles avec les élèves à risque ou en difficulté sont offertes;
- ♦ Des rencontres avec des élèves qui étaient proches de la personne décédée sont prévues ou offertes;
- ♦ Les parents des élèves à risque sont systématiquement contactés;
- ♦ Une soirée d'information pour les parents peut être organisée;
- ♦ Tout le matériel nécessaire à des fins de reproductions et de photocopies se trouve dans le guide (orange) à l'intention des directions d'écoles; vous y retrouverez des textes et des documents d'aide, des canevas d'animation pour les activités, les numéros de téléphone des ressources externes, ainsi que des modèles de lettres et de messages pour le personnel, les élèves et les parents.

## **Mise en garde**

Il est fortement recommandé de ne pas transmettre vos coordonnées personnelles (adresse et numéro de téléphone) lorsqu'on apporte de l'aide à une personne en crise suite à un suicide. Donner les numéros des ressources externes.

## **ANNEXE E<sup>5</sup>**

### **ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE (Modèle 1 : Communiqué de la direction de l'école \*)**

Date \_\_\_\_\_

Aux parents des élèves de l'école,

Madame, Monsieur,

Lors de la fin de semaine, nous apprenions le décès par suicide de (nom) \_\_\_\_\_.  
Nous sommes tous affectés par ce décès.

À l'école, nous avons mis sur pied une équipe d'intervention afin d'aider les gens concernés à traverser cette situation difficile, autant pour les élèves que pour le personnel de l'école.

Il est possible que votre ou vos enfants aient besoin d'en parler à la maison. Nous vous invitons à leur accorder du temps pour écouter ce qu'ils ont à dire.

Cette semaine, si vous êtes inquiets à propos des réactions de votre enfant, vous pouvez communiquer avec la direction de l'école. Celle-ci verra à ce que votre enfant soit rencontré rapidement par un membre de l'équipe d'intervention-suicide.

Soyez assurés de notre collaboration et que votre démarche sera traitée de façon confidentielle.

La direction de l'école

\* Les informations du présent communiqué sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## ANNEXE E<sup>6</sup>

### **ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE (Modèle 2 : Communiqué de la direction de l'école \*)**

Voici un autre exemple de lettre pouvant être envoyée aux parents des élèves de l'école. Ce modèle de lettre est tiré et adapté du programme de postvention du CPS 02 (Gravel, 1999).

Chers parents,

Nous venons d'apprendre le décès par suicide de (nom) \_\_\_\_\_. Il va sans dire que cet événement malheureux affecte l'ensemble de la communauté scolaire.

Une équipe d'intervention a été mobilisée à l'école, afin de venir en aide aux élèves et aux membres du personnel de l'institution affectés par ce décès et dans le but de réduire les risques d'effet d'entraînement.

Il est fort possible que votre enfant ressente le besoin de parler de l'événement à la maison. Nous vous invitons à lui en donner l'occasion.

Si vous êtes inquiets au sujet des propos ou réactions de votre jeune ou encore avez besoin de soutien ou d'information, prière de communiquer avec (nom) \_\_\_\_\_, (titre) \_\_\_\_\_, en composant le (no. tél.) \_\_\_\_\_. Soyez assurés que votre demande sera traitée de façon confidentielle et professionnelle.

Enfin, nous vous invitons, si vous le désirez, à participer à une rencontre d'échange et d'information qui aura lieu le (date) \_\_\_\_\_, à (heure) \_\_\_\_\_, au (endroit) \_\_\_\_\_. Des intervenants vous y attendront.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'accepter, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

\_\_\_\_\_  
Directeur(trice) général(e)

*La soirée d'information à l'intention des parents devra porter sur : (a) les inquiétudes des parents, (b) les réactions possibles de leurs enfants et l'aide à apporter, (c) l'information sur le suicide et les ressources du milieu, (d) l'information sur le repérage des élèves à risque et (e) les mesures qui ont été prises à l'école. Cette soirée devrait être dirigée par un ou deux intervenants de l'équipe d'intervention, accompagnés par un membre du personnel ou de la direction de l'école.*

\* Les informations du présent communiqué sont tirées et adaptées du programme *l'intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **ANNEXE E'**

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX FUNÉRAILLES À LA SUITE D'UN SUICIDE (Communiqué de la direction d'école s'adressant aux parents des élèves de l'école \*)**

Le (date) \_\_\_\_\_

Chers parents,

Les élèves, ainsi que les membres du personnel, vivent des moments de grande tristesse suite au décès de (nom), élève ou enseignant de la classe de (classe).

Nous faisons tout pour soutenir adéquatement les enfants de l'école dans leur peine, leur questionnement et le deuil que certains d'entre eux vivent. Des membres de l'équipe d'intervention-suicide ont rencontré des enseignantes et des enseignants ainsi que la direction pour les guider dans leurs interventions. Ils ont également permis à quelques enfants d'exprimer leurs émotions.

(Jour) \_\_\_\_\_, à (heure) \_\_\_\_\_, auront lieu les funérailles à l'église. Les élèves de (année) \_\_\_\_\_, ainsi que ceux de la classe de (année) \_\_\_\_\_, pourront y assister. Nous souhaitons fortement que vous puissiez, dans la mesure du possible, accompagner, avec le personnel enseignant, votre enfant. Dans de telles circonstances, il est normal qu'il ou qu'elle soit bouleversé(e) et votre présence à ses côtés sera des plus indispensables.

Si votre enfant est en (année) ou en (année) et que vous jugez important qu'il assiste à la cérémonie, nous vous demandons de venir le chercher à l'école, car son enseignant ou enseignante ne sera pas là pour l'accompagner et nous n'autoriserons aucun enfant à se rendre seul à l'église; il aura besoin de votre présence à ses côtés vu l'émotion qu'il ressentira à ce moment.

Au nom de l'équipe de l'école, je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

La direction de l'école

\* Les informations du présent communiqué sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **ANNEXE F<sup>1</sup>**

### **ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AUX ÉLÈVES (Objectifs et préparation de l'activité)**

Selon l'analyse de la situation qui devra être réalisée préalablement au déploiement de la procédure d'intervention, il peut s'avérer utile d'annoncer la nouvelle du suicide à certains élèves, à des groupes restreints ou à l'ensemble des élèves dans l'école. En fait, cette stratégie d'intervention vise à réduire la circulation des rumeurs et les réactions de stress généralisées.

#### **Les objectifs de l'annonce de la nouvelle**

L'annonce de la nouvelle a comme objectif d'informer les enfants qui sont touchés par l'événement tragique et qui pourraient ressentir les impacts du suicide dans leur entourage. La transmission de cette information préviendra la circulation de certaines rumeurs.

Étant donné que l'un des objectifs de la procédure est la réduction du stress, il est préférable que l'annonce de la nouvelle soit assurée par des adultes déjà connus dans l'école. Cette responsabilité devrait incomber aux enseignants qui peuvent accomplir cette tâche avec, au besoin, le soutien d'un membre de l'équipe d'intervention-suicide. L'annonce du suicide devrait se faire auprès de groupes classes préalablement identifiés; ce choix peut toujours être réévalué après coup, selon l'évolution de la situation et si les membres de l'équipe d'intervention-suicide le jugent pertinent. Lors de l'annonce du suicide, il faut être attentif aux élèves qui y réagissent de façon excessive ou anormale et faire un suivi auprès de ces derniers.

Lors de l'annonce de la nouvelle, le nom de l'élève, son niveau, la date, le lieu et le comment il s'est enlevé la vie peuvent être abordés. Toutefois, le choix des informations à livrer dépendra du cycle et de l'âge des enfants à rencontrer. Il est possible de mentionner le moyen utilisé (ex. : par arme à feu, par pendaison) si, par exemple, des rumeurs circulent au sujet du moyen. Toutefois, il faut omettre les détails descriptifs et éviter d'orienter la discussion sur ce sujet. Si un élève veut en savoir davantage et insiste pour avoir des détails, il importe d'examiner ce que cela signifie pour lui. Il faut ensuite ramener la discussion sur le désespoir et la souffrance des personnes qui se suicident et sur le fait que celles-ci croient généralement qu'il n'y avait pas d'autres façons de régler leurs problèmes et d'apaiser leur souffrance.

Selon Séguin et autres (2005) résumant les propos de Carpentier et Guèvremont (1997), la personne qui annonce la nouvelle doit adopter une attitude calme, compréhensive, rassurante, empathique et respectueuse. Elle doit éviter de juger le geste et annoncer le décès clairement et directement. Suite à l'annonce du décès, et selon les réactions soulevées et l'analyse de la situation, il se pourrait qu'une période soit nécessaire, afin de permettre l'expression des émotions ou dans le but de recadrer les informations.

## **Comment se préparer à annoncer la nouvelle?**

Le besoin d'obtenir des réponses à la suite d'un événement tragique comme un suicide est tout à fait naturel chez des enfants d'âge scolaire primaire, surtout lorsque la personne décédée est connue des élèves de l'école. Même lorsqu'ils n'ont pas développé de lien d'attachement avec la personne décédée, il est fort probable que des élèves émettent des commentaires ou posent des questions individuellement ou en classe à la suite de l'annonce de la nouvelle.

Pour les adultes, les questions posées par un enfant sont souvent embarrassantes. La peur de le traumatiser et de ne pas utiliser les bons mots pour aborder la question amène souvent l'adulte à éviter le sujet. Or, même si des maladresses peuvent survenir de temps à autre, elles sont tout à fait rattrapables. Le plus important est de ne pas ignorer l'enfant. Voici quelques repères, tirés de R. Gallagher (2005), qui peuvent être utiles auprès d'un élève qui ressent le besoin d'en parler ou d'obtenir une réponse, lorsque la nouvelle est confirmée par la direction de l'école :

### ***a) Profiter du moment présent pour lui répondre***

Les enfants ne discutent pas d'un sujet pendant des heures. Certains poseront une question qui peut être difficile, d'autres émettront des commentaires ou feront des remarques sur l'événement. Il est important de profiter du moment présent pour répondre à un enfant qui sollicite un adulte de l'école. Si vous n'êtes pas disponible ou encore si vous croyez que votre réponse n'est pas suffisante pour les besoins de l'enfant, assurez-vous qu'il peut obtenir rapidement une écoute ou de l'aide auprès d'un intervenant de l'équipe en place dans l'école.

### ***b) Considérer qu'il n'y a pas de réponse unique***

- ♦ Demander à l'élève s'il a une réponse à sa propre question :
  - lorsque le contexte le permet ou encore si vous ne connaissez pas les faits ou la réponse à une question posée par un élève, il est possible de lui demander s'il a une réponse à sa propre question. Par exemple : « Toi, qu'est-ce que tu en penses? Qu'est-ce que tu sais de l'événement? », etc. En étant attentif aux informations qu'il nous transmet, on peut parfois découvrir ce qu'un enfant sait et ne sait pas au sujet de l'événement, de la mort, du suicide, ce qui l'inquiète, ses croyances et les valeurs qui lui ont été transmises à ce sujet. Ainsi, les réponses que nous lui donnerons par la suite, seront plus adaptées à ses préoccupations.
- ♦ Adapter vos réponses selon :
  - l'âge de l'élève et son niveau de compréhension. Il faut se rappeler que le caractère définitif de la mort n'est pas perçu de la même manière par un enfant de 6 ans et par un enfant de 12 ans;
  - ses expériences passées et présentes face à la mort (si elles sont connues);
  - son lien avec la personne décédée.
- ♦ Accepter que certaines questions n'aient pas de réponse. L'enfant de cet âge se sentira plus rassuré d'entendre l'adulte lui dire qu'il ne sait pas tout plutôt que de ne rien lui répondre.

### **c) Répondre directement et simplement aux questions portant sur la mort**

- ♦ Il faut savoir que les jeunes enfants (jusqu'à 5 ans et parfois 6 ans) croient généralement que la mort est temporaire et réversible. Toutefois, même si leur compréhension de la mort est encore limitée lorsqu'elle se produit dans leur entourage, ils sont très sensibles aux réactions que l'annonce du décès suscite autour d'eux. Ces enfants ne savent pas très bien ce qui se passe, mais ils perçoivent que les adultes sont bouleversés et ils en sont affectés. Dans un premier temps, ils voudront sans doute savoir ce qui est arrivé. Dans ce cas, il faut les écouter et leur répondre, sans quoi leur imagination se mettra en branle et ils inventeront des réponses en utilisant des parcelles d'informations entendues ici et là;
- ♦ Certains enfants voudront comprendre ce que veut dire « être mort ». Il est important, avec eux, d'utiliser des mots simples et directs tels que « mort » ou « ne fonctionne plus », etc., pour bien signifier le fait que le corps est biologiquement mort. Il peut être judicieux d'aider l'élève à comprendre qu'après le décès, le corps n'a plus de douleur, de mal, le cœur arrête de battre, la personne arrête de respirer et elle n'a pas besoin de manger. En fait, si l'enfant comprend que la mort c'est la fin de la vie biologique, il ne s'imaginera pas que les morts, par exemple, mangent de la terre ou des vers, ou encore qu'ils ont froid sous terre (Séguin et Fréchette, 1999);
- ♦ Il est également important de faire comprendre à un enfant que lorsqu'une personne meurt, on ne peut plus jamais la revoir. Elle ne peut pas nous répondre si on lui pose une question, mais on peut lui parler dans notre cœur. Enfin, il peut être judicieux d'expliquer à un jeune enfant que lorsque des gens pleurent, c'est parce qu'ils sont tristes qu'une personne aimée n'est plus là avec eux.

### **d) Éviter les euphémismes**

- ♦ Il faut éviter les euphémismes. Des explications dont le sens des mots est adouci pour les rendre moins choquantes peuvent, au contraire, être plus perturbantes pour l'enfant. Ainsi, des réponses du type « Quand on est mort, on n'est plus ici sur terre » ou « Il est parti faire un long voyage » risquent de développer chez l'enfant la crainte de ne plus revoir un proche lorsqu'il partira à l'extérieur de la maison pour quelque temps. Il faut aussi éviter l'expression « Il est au ciel maintenant ». Une telle image peut donner l'impression à l'enfant qui n'a pas encore intégré le concept de mort, qu'il est possible, par la mort, d'aller rejoindre une personne aimée au ciel et de revenir sur terre ensuite. Il est également suggéré de ne pas dire que la personne s'est endormie pour toujours afin que l'enfant, au moment d'aller dormir, n'ait pas peur de fermer l'œil par crainte de ne plus jamais se réveiller;
- ♦ En fait, les enfants ont une imagination qui risque de leur faire voir la réalité pire qu'elle ne l'est si on les laisse dans le doute, la confusion ou le silence. Au contraire, s'ils comprennent que la mort est définitive et irréversible, ils ne s'attarderont plus à vouloir la localiser et à savoir où est cet ailleurs.



### **e) Reprendre plusieurs fois les explications**

- ♦ Parfois, il faut reprendre plusieurs fois les explications sur ce qu'est la mort, avec des exemples simples et concrets. La mort d'un animal domestique comme le chien Max qui n'est plus jamais revenu à la maison, de la perruche ou du poisson rouge, peut aider l'enfant à saisir le caractère irréversible de la mort. Avec le temps, la répétition et les exemples de la vie quotidienne, l'enfant comprendra graduellement ce qu'est la mort (Séguin et Fréchette, 1999).

### **f) Répondre avec prudence et en nuances aux questions portant sur le suicide**

- ♦ Des élèves poseront peut-être des questions concrètes sur les circonstances de la mort et sur la façon dont la personne est décédée. Certains demanderont : « C'est quoi un suicide? » ou « Pourquoi s'est-il suicidé? ». Il est impératif de ne pas leur cacher comment est décédée une personne lorsqu'ils posent la question, peu importe leur âge. Ce qu'ils veulent savoir n'est pas toujours aussi détaillé que ce qu'imaginent les adultes. Cependant, il ne s'agit pas d'entrer dans les détails. Il est préférable d'expliquer simplement que la personne qui est décédée, et qui avait beaucoup de chagrin, n'a pas choisi un bon moyen pour soulager sa peine et sa douleur. Cette explication peut être appropriée et suffisante pour un élève du primaire, quel que soit son âge. Rappelons ici qu'il est important de considérer la compréhension qu'a l'élève du mot *suicide* et de l'événement avant de lui apporter une réponse;
- ♦ Il est toutefois essentiel de compléter l'explication (auprès d'un jeune enfant comme d'un plus âgé) en rappelant que lorsqu'on est malheureux, il est important d'en parler à un adulte en qui on a confiance. Il est suggéré de trouver des analogies que l'enfant connaît bien (surtout auprès des plus petits). Voici un exemple : *Lorsqu'on se fait vacciner, ça nous évite d'avoir certaines maladies. De la même façon, parler de notre peine ou de notre douleur, c'est un peu comme un vaccin, ça évite le plus souvent d'être encore plus malheureux, ça permet d'avoir le cœur plus léger, de soulager la peine et de trouver des solutions.* Enfin, il s'agit d'expliquer simplement à l'élève que parfois, il est plus sage de rencontrer des gens dont le métier est de soulager la peine et la douleur lorsqu'elles sont trop grandes, de la même manière dont on le fait avec un médecin lorsque notre corps est malade;
- ♦ Dans le cas où le décès par suicide est fondé sur un fort doute et non sur une preuve tangible, il est important de préciser qu'on ne sait pas vraiment si la personne s'est trompée ou si elle a voulu mourir;
- ♦ Enfin, si un élève semble perturbé face à l'événement ou s'il semble avoir des préoccupations excessives face à la mort ou au suicide, il est important d'aviser rapidement la direction de l'école ou un intervenant disponible.

### **g) *Départager les informations utiles des détails morbides***

- ♦ Lorsqu'un élève pose des questions ou émet des commentaires au sujet de l'événement et du suicide, il est essentiel de toujours recadrer les faits en lui donnant des informations justes, afin d'éviter les rumeurs et dans le but d'atténuer toutes réactions de stress. Cependant, il faut toujours avoir le souci d'aider l'enfant à départager les détails utiles pour sa compréhension de ceux qui sont morbides.

### **h) *Déculpabiliser***

- ♦ La plupart des enfants ont souhaité à un moment ou à un autre qu'un pair, un parent ou un enseignant disparaisse en s'imaginant des scénarios afin que cela arrive. Un enfant peut donc croire, à cause de sa vive imagination, qu'il a joué un rôle dans la mort par suicide de la personne et qu'il est responsable de son décès. Si des questions ou des réflexions sont exprimées par un élève en ce sens, il est essentiel de le rassurer en lui disant qu'il n'est pas responsable de la mort de cette personne;
- ♦ Il faut rappeler régulièrement aux plus petits comme aux plus grands que l'événement tragique qui s'est produit est la faute de personne. Si un enfant se sent responsable de la mort d'une personne, il est important de lui faire comprendre que ce n'est pas le cas.

### **i) *Sécuriser***

- ♦ La mort peut devenir une source d'inquiétude et d'appréhension pour un enfant, même si la personne décédée n'est pas un proche. Vers l'âge de 4, 5 ou 6 ans, la mort, lorsqu'elle se produit, est parfois synonyme de maladie contagieuse. Lorsqu'un enfant exprime une telle croyance, c'est qu'elle est bien réelle pour lui et qu'elle peut représenter une menace. Si tel est le cas, il importe de rassurer l'enfant en lui faisant comprendre que la mort en soi n'est pas contagieuse. Donc, il faut insister sur le fait que personne, ni lui ni les gens qu'il aime, ne va mourir du simple fait d'avoir été en contact avec la personne qui est décédée;
- ♦ Lorsque des enfants réalisent que la mort est universelle (vers 7, 8 ou 9 ans), ils font le lien que leurs proches peuvent également mourir. Ils se demandent qui va satisfaire leurs besoins physiologiques (faim, soif, etc.), qui veillera à leur sécurité affective. Certains peuvent être terrifiés à l'idée de perdre leur parent lorsqu'un suicide se produit dans leur environnement. Un tel événement peut alors engendrer de l'anxiété et du stress;
- ♦ Si un élève est inquiet à l'idée de perdre un proche, on ne peut évidemment pas lui faire la promesse que ses parents ne mourront jamais. Toutefois, il importe de le rassurer en lui disant qu'il y aura toujours quelqu'un pour l'aimer et prendre soin de lui et que personne ne l'abandonnera. Si l'enfant exprime des craintes de perdre un proche, en particulier par suicide, il serait alors important de s'assurer que ce proche n'est pas en danger en avisant la direction ou un intervenant social de l'école.

**j) Être attentif aux valeurs et aux croyances familiales**

- ♦ Les croyances et les valeurs familiales influencent le questionnement des enfants. (J. Masson, 2000) Par exemple, si un élève croit que : « c'est Dieu qui est venu chercher la personne décédée » ou encore que : « une personne décédée peut nous voir et nous entendre du ciel », ne pas tenter de le contredire, vous risqueriez de semer de la confusion chez lui. Vérifier d'abord d'où proviennent ces croyances et vous assurer que celles-ci ne créent pas d'inconfort, de malaise ou de crainte. Vous assurer ensuite que vos réponses ne sont pas contradictoires avec celles de ses parents. Il faut se rappeler qu'en grandissant, l'enfant finira par développer des valeurs et des croyances qui lui seront propres;
- ♦ Comme les croyances sont diverses et parfois divergentes d'une personne à l'autre, il se peut qu'un enfant capte des points de vue différents en lien avec la mort, semant ainsi la confusion chez lui. Si une telle situation se produit, il s'agit de lui expliquer simplement que chaque personne est différente, donc il arrive que différentes personnes croient à des choses différentes. Par exemple, certaines croient à Dieu, d'autres pas. En fait, ce qui est important, c'est que l'enfant apprenne à être sélectif sur ce qu'il entend. Pour cela, il faut l'encourager à parler de ce qu'il vit avec des proches et avec des adultes de confiance.

**k) Être prêt à recevoir des questions sur « la vie après la mort »**

- ♦ À partir de 9 ou 10 ans, les enfants intègrent la mort comme un phénomène naturel par lequel se termine la vie de tous les êtres humains. Ils réalisent plus concrètement qu'ils vont eux-mêmes mourir un jour. Il est donc plausible qu'un enfant de cet âge se préoccupe de savoir ce qui vient après la mort. Vers l'âge de 11 ans, l'enfant développe une réflexion plus complexe sur la possibilité d'une existence au-delà de la mort;
- ♦ Il ne faut donc pas se surprendre qu'un élève de 9, 10, 11 ou 12 ans pose des questions à propos de la vie dans l'au-delà lorsqu'un décès se produit dans son environnement. Ici encore, il peut être facilitant de renvoyer la question à l'élève en lui demandant simplement : « Et toi, qu'en penses-tu? ». À partir de là, on laisse la porte ouverte à de brèves réponses commençant par « Il est possible que... », « Personne ne sait vraiment mais il se peut que... ».

## ANNEXE F<sup>2</sup>

### ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AUX ÉLÈVES (Canevas pour l'animation de l'activité : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année \*)

*L'activité est animée par :*

- ♦ un enseignant accompagné au besoin, d'un intervenant de l'équipe d'intervention-suicide de l'école.

*L'activité s'adresse à qui?*

- ♦ aux élèves concernés de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, identifiés préalablement par la direction de l'école ou par l'équipe d'intervention-suicide.

*Durée de l'activité :*

- ♦ en général, l'annonce de la nouvelle dure quelques minutes seulement. Les questions, les commentaires et les réactions qui en découlent donneront le ton à la durée de l'activité.

- 
- ♦ Annoncer le décès clairement et directement, à l'aide du message suivant :

Par exemple :

(Moment) \_\_\_\_\_, nous avons appris que (nom de la personne) \_\_\_\_\_, « un élève ou un adulte » de l'école est mort. Y a-t-il des élèves parmi vous qui sont au courant de cette nouvelle?

Après d'élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, il faut :

- ♦ donner des réponses concrètes, en des mots connus où il faut expliquer aux enfants ce qui s'est passé (sans trop de détails). Il est important qu'on leur explique que le décédé s'est lui-même donné la mort. Répondre clairement aux questions;
- ♦ dire que la personne qui souffrait beaucoup s'est trompée et a choisi un mauvais moyen pour arrêter d'avoir mal à son cœur. Il faut dire **souvent** à l'enfant que personne n'y pouvait rien et que c'est la faute de personne si X s'est suicidé;
- ♦ les rassurer en leur disant que lorsqu'on est malheureux, il est important d'en parler à quelqu'un en qui on a confiance;
- ♦ vous ferez sûrement face à des questions concrètes sur la mort, tentez de faire comprendre simplement que la mort, c'est lorsque notre cœur arrête de battre (donner l'exemple d'un animal qui a cessé de respirer); éviter de faire des liens avec le sommeil;
- ♦ vous serez peut-être amené à reprendre plusieurs fois les explications sur ce qu'est la mort; utilisez toujours des exemples simples et concrets. Avec la répétition et les exemples de la vie quotidienne, l'enfant comprendra graduellement ce qu'est la mort;
- ♦ diriger vers un membre de l'équipe d'intervention-suicide, les élèves qui manifestent des signes de détresse marqués.

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## ANNEXE F<sup>3</sup>

### ANNONCER LA NOUVELLE D'UN SUICIDE AUX ÉLÈVES (Canevas pour l'animation auprès des élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année \*)

*L'activité est animée par :*

- ♦ *un enseignant accompagné au besoin, d'un intervenant de l'équipe d'intervention-suicide de l'école.*

*L'activité s'adresse :*

- ♦ *aux élèves concernés de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, identifiés préalablement par la direction de l'école ou par l'équipe d'intervention-suicide.*

*Durée de l'activité :*

- ♦ *en général, l'annonce de la nouvelle dure quelques minutes seulement. Les questions, les commentaires et les réactions qui en découlent donneront le ton à la durée de l'activité.*

- 
- ♦ **Annoncer le décès clairement et directement, à l'aide du message suivant :**

*Par exemple :*

*(Moment) \_\_\_\_\_, nous avons appris que (nom de la personne) \_\_\_\_\_, un « élève ou un adulte » de l'école est mort. Y a-t-il des élèves parmi vous qui sont au courant de cette nouvelle? Est-ce que vous savez de quelle façon \_\_\_\_\_ (nom de la personne) est mort? Il s'agit d'un suicide. Est-ce que vous savez ce qu'est le suicide? (Une personne qui s'enlève la vie parce qu'elle a des problèmes et parce qu'elle n'a pas vu d'autres solutions). Croyez-vous que (nom de la personne) \_\_\_\_\_ aurait pu prendre d'autres solutions pour régler ses problèmes? (En parler à quelqu'un, aller chercher de l'aide auprès de personnes-ressources, etc.)*

*Aujourd'hui et pour les autres journées qui s'en viennent, il se peut que vous et vos amis ayez beaucoup de peine! Si c'est le cas, il y a des personnes à l'école qui peuvent vous aider (professeurs, intervenants, infirmiers, direction, etc.). N'hésitez pas à nous en parler.*

*Auprès d'élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, il faut :*

- ♦ *donner des réponses concrètes, en des mots connus où il faut expliquer aux enfants ce qui s'est passé (sans trop de détails). Il est important qu'on leur explique que le décédé s'est lui-même donné la mort. Répondre clairement aux questions;*
- ♦ *dire que la personne qui souffrait beaucoup s'est trompée et a choisi un mauvais moyen pour arrêter d'avoir mal à son cœur. Il faut dire **souvent** à l'enfant que personne n'y pouvait rien et que c'est la faute de personne si X s'est suicidé;*
- ♦ *les rassurer en leur disant que lorsqu'on est malheureux, il est important d'en parler à quelqu'un en qui on a confiance;*
- ♦ *diriger vers un membre de l'équipe d'intervention-suicide, les élèves qui manifestent des signes de détresse marqués.*

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **RECADRER LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SUICIDE AUPRÈS DES ÉLÈVES (Objectifs et préparation de l'activité)**

Lors de l'annonce de la nouvelle aux élèves, une intervention de recadrage peut s'avérer nécessaire si des rumeurs se répandent dans l'école.

Selon les rumeurs et les fausses croyances en circulation, il est alors important d'effectuer un recadrage de l'information auprès des personnes ou des groupes cibles.

L'intervention de recadrage a comme objectif de clarifier les rumeurs en circulation à l'égard du suicide et ainsi éviter la banalisation, la dramatisation ou le sensationnalisme entourant l'événement. Dans ce contexte, il faut insister sur la grande vulnérabilité des personnes qui se suicident et sur la complexité de l'interaction entre les facteurs biopsychosociaux de la dynamique du suicide. En clarifiant la problématique, cela devrait communiquer un sentiment de contrôle aux enfants, à savoir que cela n'arrive pas à tout le monde et que le suicide ne résulte pas uniquement de quelques difficultés situationnelles.

Dans le même sens, le suicide ne doit pas être glorifié ou dramatisé. Il ne faut pas non plus que les enseignants ou les professionnels divulguent des détails non pertinents associés aux circonstances du décès. Par exemple, il n'est pas nécessaire de mettre l'accent sur le moyen utilisé par la personne pour mettre fin à ses jours. On peut convenir de dévoiler le moyen du suicide, mais il faut éviter de mentionner les détails superflus. Il s'agit d'insister davantage sur le désespoir et la souffrance que vivent les personnes suicidaires plutôt que sur le vécu de la personne décédée.

Ici encore, le choix de l'information à livrer et les mots à utiliser relèveront du jugement de la ressource.

## **ANNEXE F<sup>5</sup>**

### **RECADRER LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SUICIDE AUPRÈS DES ÉLÈVES (Canevas pour l'animation de l'activité : 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)**

*L'activité est animée par :*

- ♦ *un enseignant accompagné au besoin, d'un intervenant de l'équipe d'intervention-suicide de l'école.*

*L'activité s'adresse :*

- ♦ *aux élèves concernés de 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année, identifiés préalablement par la direction de l'école ou par l'équipe d'intervention-suicide.*

*Durée de l'activité :*

- ♦ *en général, cette activité dure quelques minutes seulement et succède immédiatement l'annonce de la nouvelle. Les questions, les commentaires et les réactions qui en découlent donneront le ton à la durée de l'activité.*

- 
- ♦ Clarifier les faits sur le suicide, selon ce que les élèves savent de la situation et selon les informations qui circulent.
  - ♦ Dissiper les rumeurs et voir à ce que le message soit bien compris. (La personne vivait une grande souffrance et ne voyait pas d'autres solutions, mais le suicide n'est pas une solution pour cesser d'avoir de la peine). Demander aux élèves de trouver des solutions lorsque l'on a de la peine dans son cœur (exemples de réponses : parler de sa peine à un adulte de confiance, demander à un adulte de confiance de t'aider à trouver des solutions, etc.).
  - ♦ Repérer les enfants qui semblent être bouleversés par l'événement et évaluer la pertinence de poursuivre la rencontre en introduisant l'activité de ventilation (présentée à la page suivante).

## **FAVORISER L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS CHEZ LES ÉLÈVES À LA SUITE D'UN SUICIDE (Objectifs et préparation de l'activité)**

### **Objectifs**

L'expression des émotions est une stratégie qui ne doit pas s'appliquer de façon uniforme, mais plutôt selon les besoins exprimés et le groupe d'âge. Cette activité est susceptible d'être pertinente auprès du ou des groupes classes de la personne décédée par suicide par exemple.

L'activité doit être animée par des intervenants psychosociaux. Elle peut se dérouler en groupe restreint ou individuellement. Pour ce faire, les intervenants ont recours dans la démarche proposée ici, à des stratégies adaptées aux enfants d'âge scolaire primaire qui favorisent l'expression des émotions et des sentiments. Lors des activités, les intervenants doivent reconnaître et valider la peine ainsi que les autres émotions ressenties par les enfants.

Cette activité peut s'avérer utile pour identifier les enfants qui vivent davantage de détresse. Les intervenants pourront ensuite les encourager à faire appel aux diverses ressources qui sont mises à leur disposition. Par ailleurs, cette activité lorsqu'elle est bien menée, peut non seulement permettre aux enfants de ventiler, mais aussi de clarifier la situation et les ressources disponibles dans le milieu.

De prime abord, l'activité devrait être animée par une personne (ou plus selon le nombre de participants) qui a de bonnes connaissances de la problématique du suicide et qui se sent à l'aise pour le faire. Il est également important de toujours prévoir un filet de sécurité, c'est-à-dire un intervenant disponible en cas d'urgence.

Lors de l'activité, l'animateur doit adopter une attitude compréhensive, réceptive et empathique afin de créer un climat de confiance et propice au partage. L'animateur assure un rôle d'animation et non d'intervention de groupe.

### **Préparation pour l'animation de l'activité visant l'expression des émotions et l'échange en classe avec les élèves**

- ♦ Inviter les élèves à l'échange **sans toutefois insister**; certains peuvent préférer parler en dehors du cadre formel de la classe avec un intervenant et les inviter à le faire. Il faut donc prévoir des rencontres privées avec ces élèves, au besoin;
- ♦ Rassurer les élèves en leur expliquant et en leur rappelant l'importance que, même si c'est souvent difficile, le fait de parler et de partager sa peine amène un certain soulagement;
- ♦ Vérifier leurs craintes et inquiétudes par rapport à cet événement;



- ♦ Encourager et normaliser l'expression des sentiments comme le choc, la peur, la tristesse, la culpabilité, la colère contre d'autres personnes ou contre la victime;
- ♦ Minimiser le blâme : personne ne peut assumer la responsabilité d'un suicide;
- ♦ Clarifier au besoin les fausses croyances ou rumeurs au sujet du suicide sans que cela tourne en sermon ou en leçon sur le sujet (la personne vivait une grande souffrance et ne voyait pas d'autres solutions, mais le suicide n'est pas une solution);
- ♦ Prendre garde de ne jamais décrire le suicide en termes positifs ou comme étant un acte de bravoure. Le suicide n'est ni romantique, ni héroïque;
- ♦ Encourager les élèves à parler avec leurs parents de leurs sentiments face à l'événement;
- ♦ Rassurer les élèves sur l'utilité, la nécessité et les bienfaits de faire appel aux diverses ressources en cas de besoin. Explorer avec eux les solutions possibles aux problèmes qu'ils peuvent eux-mêmes rencontrer;
- ♦ Discuter avec eux des pertes qu'ils ont déjà pu vivre et des émotions ressenties à ce moment;
- ♦ Préparer avec le groupe classe de la personne en deuil, l'accueil de cette dernière (carte de sympathie, par exemple).

### **Adopter une attitude réceptive, compréhensive et empathique**

Créer, dans la mesure du possible, un climat propice à la confiance et au partage. Quelques minutes de silence peuvent être de mise avant d'entamer la discussion.

Les discussions en classe devraient permettre de ventiler, de clarifier la situation, de diminuer la confusion et la culpabilité, de mettre fin aux rumeurs et aux fausses croyances, de favoriser l'acceptation de la réalité de la perte et enfin, d'identifier les personnes à risque qui doivent être suivies.

Somme toute, parler de la mort et du suicide et partager sa peine par l'entremise de discussions ouvertes est une voie appropriée pour exprimer ses émotions et entamer le processus de guérison.

### **Notez bien :**

- Il est important de terminer chacune des activités en spécifiant que, pour chaque problème, il y a toujours une solution et qu'il existe des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'école pour les aider.
- Nommer avec eux les ressources à l'intérieur de l'école : psychologue, enseignante et enseignant, psychoéducatrice et psychoéducateur, infirmière et infirmier, directrice et directeur et autres...
- Nommer avec eux les ressources à l'extérieur de l'école.

## ANNEXE F'

### FAVORISER L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS CHEZ LES ÉLÈVES À LA SUITE D'UN SUICIDE (Canevas pour l'animation de l'activité : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)

*L'activité est animée par :*

- ♦ un ou deux intervenants de l'équipe d'intervention-suicide, accompagnés de l'enseignant.

*L'activité s'adresse :*

- ♦ aux élèves concernés de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, identifiés préalablement par la direction de l'école ou par l'équipe d'intervention-suicide.

*Durée de l'activité :*

- ♦ la durée moyenne de cette activité est de 30 à 55 minutes.

***D'abord, lire le texte suivant aux enfants***

| Bidule et sa grosse peine * |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bidule</b>               | Il pleure dans un coin, en disant qu'il est fâché et qu'il a beaucoup de peine.                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Grand-mère</b>           | Elle vient rejoindre Bidule et lui demande : « Qu'est-ce qui ne va pas ? »                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Bidule</b>               | Toujours en pleurs, c'est hier midi, en arrivant de l'école, « maman m'a dit qu'il était arrivé un accident à Machin. » Machin, le connais-tu ? (En demandant aux élèves), c'est mon chien. Il est blanc, avec des grandes oreilles qui traînent presque par terre, puis il veut toujours jouer. |
| <b>Grand-mère</b>           | C'est quoi l'accident qu'il a eu ?                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Bidule</b>               | Il est mort, il a été frappé par une voiture qui allait beaucoup trop vite (faire un lien avec la notion de permanence de la mort).                                                                                                                                                              |
| <b>Grand-mère</b>           | Ah! Bon, je comprends pourquoi tu as tant de peine.                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Bidule</b>               | Depuis qu'il est mort, j'ai juste envie de pleurer, je n'ai plus faim et puis je n'ai même plus envie de jouer du piano.                                                                                                                                                                         |
| <b>Grand-mère</b>           | Ça doit être difficile pour toi.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Bidule</b>               | Machin c'était mon meilleur ami, on était toujours ensemble. On allait marcher, on jouait à la cachette, on dormait dans le même lit. Machin aussi aimait le piano je pense, parce que quand j'en jouais, il se mettait à japper.                                                                |
| <b>Grand-mère</b>           | C'est vrai que Machin c'était un bon chien et il était mon ami à moi aussi.                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Bidule</b>               | En plus, depuis que Machin est mort, j'arrête plus de me chicaner avec ma sœur. Elle me traite de « bébé la la » parce que je pleure tout le temps. Hier, j'ai fait un bien drôle de rêve. J'ai rêvé que j'étais mort et que j'allais trouver Machin au ciel.                                    |
| <b>Grand-mère</b>           | C'est normal mon grand de penser des choses comme ça quand on a beaucoup de peine dans notre cœur. Quand on est triste, il faut toujours en parler avec une grande personne ( <i>on peut demander aux élèves qui sont ces grandes personnes</i> ). Comme tu as fait aujourd'hui ?                |
| <b>Bidule</b>               | C'est vrai que ça va mieux, j'n'en avais parlé à personne, ça me gênait trop.                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Grand-mère</b>           | Bidule, tu sais que grand-maman t'aime beaucoup. Peux-tu me faire une promesse ? Si tu as encore de la peine dans ton cœur et que tu es triste, je veux que tu m'en parles, d'accord ?                                                                                                           |
| <b>Bidule</b>               | Oh! Oui, grand-maman, ça fait tellement de bien. Vous aussi, les amis, si vous avez de la peine dans votre cœur, parlez-en à une grande personne.                                                                                                                                                |

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## Animation

- ♦ Après la lecture du texte de *Bidule et sa grosse peine*, vous pouvez poser aux enfants les questions suivantes :
  - *Pour quelle raison Bidule avait-il tant de peine?*
  - *Comment Bidule se sentait-il après la mort de Machin?*
  - *Comment sa grand-mère a-t-elle fait pour savoir qu'il avait de la peine?*
  - *Qu'est-ce que Bidule a fait avec sa peine?*
- ♦ Montrer l'illustration « émotions neutres » de Bidule et demander :
  - *Toi, comment te sens-tu actuellement? (Utiliser les autres illustrations d'émotions).*
- ♦ Faire dessiner, faire verbaliser ou demander aux enfants d'utiliser une illustration de Bidule sur la palette qui correspond le mieux à ce qu'ils ressentent actuellement.
- ♦ Au besoin, utiliser d'autres illustrations des sentiments de Bidule. Toutefois, attention à ne pas suggérer des émotions ou des sentiments en présentant les illustrations.
- ♦ Puis, passer au dessin « *Pour continuer à aller mieux* ».
- ♦ Inviter les enfants à compléter le dessin : ***Qu'est-ce que tu peux faire pour aller mieux?***

## **ANNEXE F<sup>8</sup>**

### **FAVORISER L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS CHEZ LES ÉLÈVES À LA SUITE D'UN SUICIDE (Canevas pour l'animation de l'activité : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année)**

*L'activité est animée par :*

- *un ou deux intervenants de l'équipe d'intervention-suicide, accompagnés de l'enseignant.*

*L'activité s'adresse :*

- *aux élèves concernés de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, identifiés préalablement par la direction de l'école ou par l'équipe d'intervention-suicide.*

*Durée de l'activité :*

- *la durée moyenne de cette activité est de 30 à 55 minutes.*
- 

#### **Déroulement de l'activité**

- Inviter les enfants à dessiner ou écrire, d'abord un souvenir (un événement ou un moment avec la personne décédée), puis d'autres moyens que la personne décédée par suicide aurait pu prendre pour résoudre ses difficultés.
- Inviter ensuite les élèves à participer à une activité « IL FAUT EN PARLER » qui a comme objectif la recherche de solution lorsqu'ils ont de la peine ou lorsque ça ne va pas bien. L'activité est la suivante :

### **Il faut en parler...\***

#### **Ouverture de la discussion**

Aujourd'hui, j'aimerais que nous prenions le temps d'échanger sur un sujet dont on ne parle pas beaucoup, que nous avons tendance à garder pour soi en secret : la souffrance, la peine, les difficultés et les problèmes.

Une souffrance, une peine, une difficulté, un problème, c'est un peu comme une grosse roche que nous traînons dans notre sac à dos. Demander aux élèves c'est comment une roche et compléter leur réponse : c'est dur, c'est pesant, ça nous empêche d'avancer, d'aller plus loin, ça nous enlève le goût d'avoir du plaisir et de s'amuser.

#### **Déroulement de l'activité proposée**

D'abord, l'animateur emprunte le sac à dos d'un élève, puis il demande aux élèves d'écrire sur une roche (ou autre chose qui représente une roche) une souffrance, une peine, une difficulté que chacun a déjà vécues personnellement.

\* Les informations provenant du texte et du contenu d'animation « Il faut en parler » sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## Exemples de souffrances :

|                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• séparation des parents;</li><li>• rejet d'un groupe d'amis;</li><li>• décès d'une personne chère;</li><li>• problèmes de santé;</li><li>• échec scolaire.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• difficultés sportives;</li><li>• violence;</li><li>• taxage;</li><li>• image négative de soi.</li></ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Lorsque tous les élèves ont terminé, l'animateur invite chacun des élèves à déposer sa roche dans le sac à dos. L'animateur fait ensuite le parallèle entre la quantité de souffrances que contient le sac à dos versus la lourdeur de celui-ci. L'animateur profite de l'occasion pour échanger avec les élèves sur le fait qu'il ne faut pas attendre que notre sac à dos soit plein de roches (souffrances) avant de réagir et d'aller chercher de l'aide. Il faut vider au fur et à mesure les souffrances que contient notre sac à dos.

**Comment faire (solutions positives)** pour vider au fur et à mesure le contenu du sac à dos de nos souffrances et le rendre ainsi plus léger. (Bonnes solutions = cornet de crème glacée). L'animatrice affiche l'image d'un cornet au tableau et invite les élèves à partager en groupe les solutions positives.

### Exemples de solutions positives :

- en parler à une personne de confiance (prendre le temps de nommer des confidents avec eux) parents - amis - professeurs - voisin - grand-parent - gardienne - tante - prêtre, etc.;
- ne pas rester seul avec notre secret (souffrance);
- demander de l'aide à une ressource professionnelle (prendre le temps de nommer des ressources d'aide) Tel-Jeunes – Jeunesse, J'écoute - intervenant scolaire - CLSC - médecin de famille, etc.;
- se changer les idées;
- se faire plaisir;
- si je ne suis pas en mesure de le dire à une personne de confiance, je peux toujours lui écrire et lui remettre le papier par la suite.

**Quand nous avons des souffrances dans notre sac à dos et que nous ne savons pas comment nous en débarrasser, il nous arrive parfois d'utiliser des solutions négatives** (mauvaises solutions = sigle du poison). L'animateur affiche au tableau le sigle du poison et invite les élèves à nommer des solutions négatives pour régler leurs problèmes.

### Exemples de solutions négatives :

- suicide;
- violence verbale (crier des noms, chanter des bêtises, ridiculiser un ami devant les autres, etc.);
- violence physique (donner des coups, faire mal, se défouler en frappant sur un ami ou sur un animal domestique, etc.).

\* Pour dédramatiser la peur d'être victime de violence chez certains élèves, il est important de mentionner que les comportements violents n'arrivent pas du jour au lendemain, sans la présence de problèmes, de tensions qui ne sont pas réglés, qui sont non exprimés et non communiqués. La violence, c'est une roue de petits comportements (impatience par rapport à tout, lancer des objets, crier des noms, punir sans raison valable, faire du chantage, menacer verbalement de frapper avec un objet, donner une tape en arrière de la tête, serrer un bras ou le cou, etc.) qui avec le temps s'accumulent et deviennent gros. Les comportements violents arrivent surtout lors de disputes, de querelles, de tensions ou de chicanes, quand les gens ne parlent pas de ce qui ne va pas et ne vont pas chercher d'aide.

Il est suggéré de terminer la discussion avec l'allégorie : **Balboa, le pirate des Caraïbes**. Il est aussi recommandé que l'animateur conserve les roches recueillies dans le sac à dos et vérifie le contenu de celles-ci.

Enfin, l'animateur termine en nommant les ressources d'aide disponibles aux enfants.

*Nous désirons t'informer des ressources qui existent, en plus de celles de l'école, afin de t'accompagner dans ce que tu vis, que ce soit de la tristesse, du stress, des préoccupations ou des questions. N'hésite pas à utiliser ces ressources; elles sont là pour nous écouter lorsque ça va moins bien.*

**Jeunesse, J'écoute : 1 800 668-6868**

**Ouvert 24 heures/7 jours**

**Tel-Jeunes : 1 800 263-2266**

**Ouvert 24 heures/7 jours**

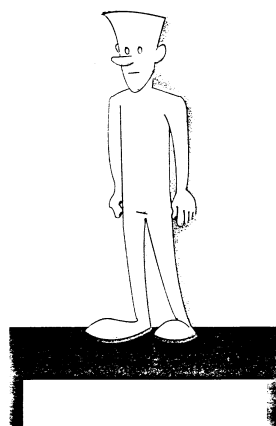
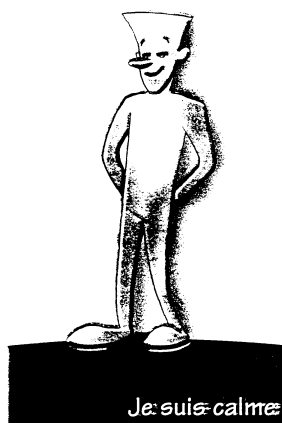
**Ligne de prévention du suicide Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine : 1 866 APPELLE (277-3553)**

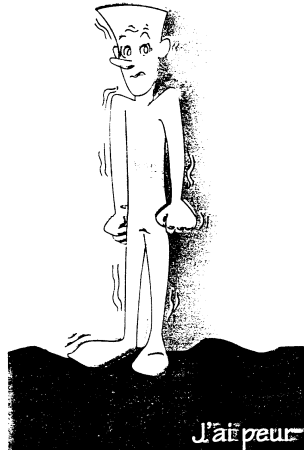
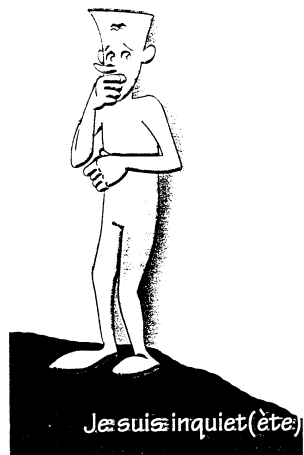
**Ouvert 24 heures/7 jours**

## **Les sentiments de Bidule**

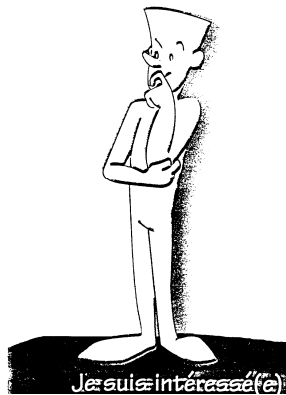
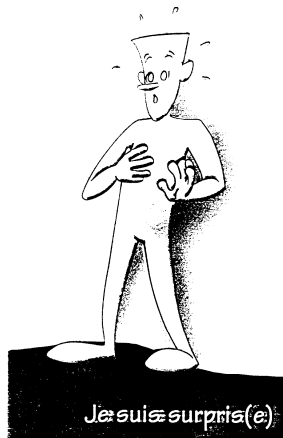
### **Illustrations visant l'association et la reconnaissance des émotions**

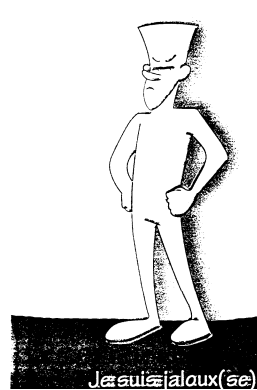
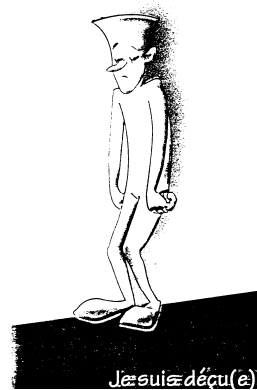
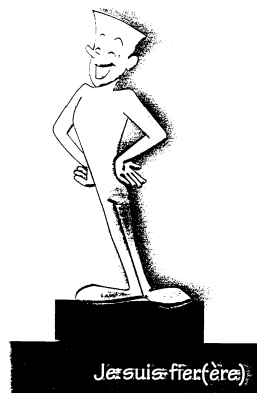
*Les images et illustrations ci-dessous proviennent de la trousse d'animation « Les bidules », élaborée par Domrémy KRTB, 2000*

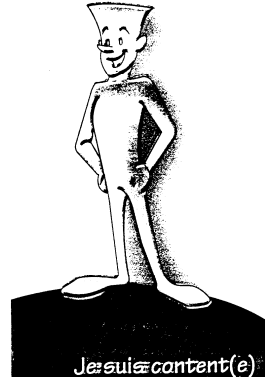
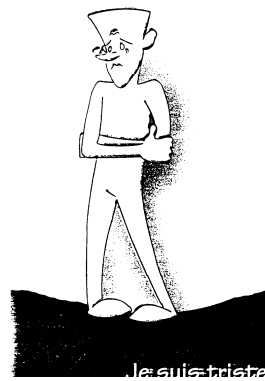
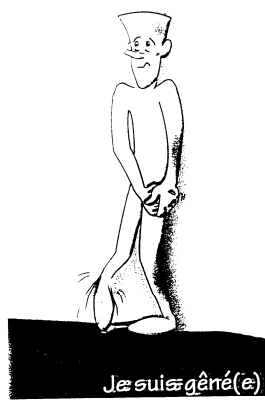


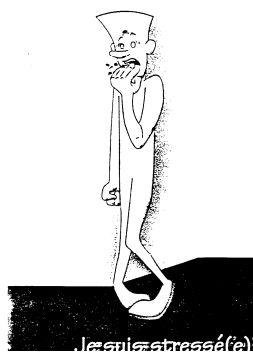












***Dessine comment tu  
te sens aujourd'hui***



***Dessine ce que tu peux  
faire pour continuer à  
aller mieux***



## **Pompon le chaton sauvage \***

### **Allégorie favorisant la recherche de solutions**

Un gentil petit chaton sauvage prénommé Pompon vivait seul avec sa mère dans une petite cabane près du bois. Un jour, la maman du chaton lui annonça qu'il manquait de nourriture et qu'elle devrait aller chasser pendant quelque temps. Ne pouvant amener son chaton avec elle, maman le confia à une famille de rats laveurs qu'il connaissait bien et à laquelle Pompon était très attaché. Bien que le chaton fut à quelques reprises très turbulent, tout se passa très bien. Jusqu'au jour où on apprit à Pompon que le chef de la famille, papa raton laveur, venait de se faire écraser par une voiture sur la route qui longeait le bois. Le chaton eut beaucoup de peine et bien qu'on prit du temps pour lui expliquer ce qu'était la mort, il ne cessait d'espérer d'aller le chercher pour faire une balade ou encore de demander s'il avait froid la nuit. En plus de sa peine, le chaton s'ennuyait de sa mère et il lui arrivait d'être fâché contre elle parce qu'elle était partie très longtemps et elle n'était pas toujours là pour le consoler. Un jour, Pompon avoua à la maman raton laveur, qui était un peu âgée, que si elle aussi se faisait écraser et qu'elle mourait, il mangerait les fruits défendus qu'il y avait dans la forêt. Ces fruits qui font mourir ceux qui en mangent. Il disait cela parce qu'il avait peur de se retrouver tout seul sans personne pour prendre soin de lui. Un jour que sa maman lui rendit visite, elle lui expliqua que même si elle était loin, elle aimait beaucoup Pompon et qu'elle serait toujours là pour lui. De plus, la chasse tirait à sa fin, ainsi, maman et Pompon seraient de nouveau réunis. Notre chaton fit une promesse à sa maman, celle de toujours lui parler de ses chagrins.

Et maintenant, Pompon comprend un peu mieux que le papa de la famille raton laveur ne soit plus là avec lui pour jouer et que nous ne pouvons rien y changer. Cependant, Pompon garda pour lui une très grande place dans son cœur et quand il avait trop de chagrin, il se rappelait tous les beaux moments passés ensemble.

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **La grande peur de Nathalie \***

### **Allégorie favorisant la recherche de solutions**

Nathalie était une petite fille très heureuse. Elle vivait avec sa mère dans une jolie maison près de son école et elle pouvait aller visiter ses grands-parents aussi souvent qu'elle le désirait puisqu'ils habitaient dans la maison à côté de la sienne. Un jour, des gens drôlement vêtus vinrent chercher la maman de Nathalie sans trop qu'elle sache pourquoi. Nathalie dut aller rester chez ses grands-parents pendant quelques semaines. Bien qu'elle soit très heureuse avec eux, elle se demandait pourquoi sa maman ne revenait pas et pourquoi ces gens étaient venus la chercher. Elle croyait que c'était parce qu'elle avait été trop turbulente et que maintenant sa maman ne voulait plus rester avec elle. Nathalie avait peur de ne plus revoir sa maman. Plus tard, d'autres gens vêtus en blanc vinrent chercher le grand-père de Nathalie et ils l'emmenèrent dans une drôle de voiture avec des lumières clignotantes. La grand-maman de Nathalie lui expliqua que son grand-papa était très malade et que son coeur ne battait plus. Il était mort. Nathalie ne comprenait pas. Tous les gens qu'elle aimait perdaient. Elle ne revoyait sa mère que très rarement et on lui disait qu'elle ne verrait plus son grand-père. Elle se mit à penser que ce devait être de sa faute. Elle n'avait pas toujours été gentille avec son grand-père et ce devait être à cause de cela qu'il était mort. Elle le revit une dernière fois alors qu'il était étendu dans une boîte de bois. Nathalie croyait qu'il dormait, mais elle avait beau essayé de le réveiller, rien à faire. Nathalie avait beaucoup de peine. Elle avait peur que son grand-père s'ennuie tout seul sous la terre et qu'il ait peur dans le noir. Souvent elle demandait d'aller le chercher, mais sa grand-mère ne voulait jamais. Quelques jours plus tard, Nathalie vint s'asseoir près de sa grand-mère et lui dit d'un ton très sérieux que si elle aussi disparaissait comme son grand-père, pour ne plus jamais revenir, bien elle irait la rejoindre. Elle prendrait toutes les petites bouteilles avec des dessins de tête de mort et elle irait retrouver sa grand-mère. Nathalie ne comprenait pas que, quand on mourait, on ne revenait plus jamais. Plus question de revoir ses amis, ni de jouer avec ses jouets, ni de retourner vivre avec sa mère non plus. Elle avait tellement peur de se retrouver toute seule et que plus personne ne prenne soin d'elle. La semaine suivante, Nathalie décida de parler avec sa mère de sa grande peur, celle de se retrouver toute seule. Sa maman lui expliqua que personne ne voulait l'abandonner, ni elle, ni grand-papa. Maman serait de retour à la maison dans quelques semaines. Grand-papa, lui, occupait une place de choix dans le coeur de chacun et lorsque Nathalie s'ennuyait trop de lui, elle n'avait qu'à repenser à tous les beaux moments passés avec lui. Nathalie n'a plus jamais repensé à prendre les petites bouteilles.

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).



## **Balboa, le pirate des Caraïbes \***

### **Allégorie favorisant la recherche de solutions**

Balboa naviguait depuis longtemps dans les mers du Sud, à la recherche de trésors de toutes sortes. Comme il était un pirate, il s'attaquait souvent à des bateaux appartenant à de riches marchands dans le but de piller et d'être encore plus riche. Mais une règle d'or régnait chez lui : celle de ne jamais tuer quelqu'un, car il considérait que le droit de vie ou de mort sur ses semblables ne lui appartenait pas.

L'harmonie régnait sur son navire et, au fil des ans, il avait acquis une grande maîtrise de lui-même. Avec douceur, compréhension et parfois même avec fermeté, il avait su créer graduellement un climat de confiance et de respect parmi les membres de son équipage.

Le capitaine avait un grand désir : celui de connaître et de comprendre toutes les choses de la vie. Alors il voyageait de pays en pays, toujours plus loin, ne sachant jamais où il jetterait l'ancre.

Un jour, il fit escale sur une île merveilleuse, un endroit de rêve. Ses habitants rayonnaient de bonheur et de joie de vivre et ils chantaient et dansaient. Ils étaient aussi capables de travailler avec hardiesse, mais ils savaient prendre le temps de se reposer. Le corsaire s'amusa beaucoup sur cette île extraordinaire et au contact de ces gens, il réalisa que malgré toutes les richesses accumulées, il n'était pas heureux.

Avant son départ, il invita le souverain de l'île à visiter son navire. Le roi, voyant dans l'ombre une porte fermée, lui demanda : « Qu'y a-t-il derrière cette porte ? » Et le capitaine de répondre : « Je l'ignore; je n'en possède pas la clef. D'ailleurs, dit-il, j'ai tout l'espace qu'il me faut. » « Dommage, dit le monarque, peut-être y découvrirais-tu des trésors insoupçonnés. »

Peu après le départ du roi, Balboa, demeuré perplexe en songeant à cette porte mystérieuse, décida de l'enfoncer. Il entreprit d'y faire le ménage et il y découvrit des richesses inimaginables. Dans cette nouvelle pièce, il aperçut bientôt tout autour un nombre incalculable de petites portes et il n'avait qu'à les ouvrir pour y cueillir d'autres trésors...

Plus tard dans la nuit, après avoir longtemps réfléchi, Balboa réalisa tout le temps qu'il avait perdu à vagabonder sur les mers à la recherche de trésors qui, en réalité, se cachaient sur son propre bateau, mais qu'il n'avait pas pris le temps de découvrir.

Il décida alors de cesser sa course folle à travers le monde et de réorganiser sa vie...

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées et adaptées du programme *Intervention-suicide en milieu scolaire primaire* (2000).

## **ANNEXE G**

### **LIGNES DIRECTRICES POUR LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS (Repères pour la direction de l'école)**

Plusieurs études démontrent que le taux de comportements suicidaires augmente après la parution de nouvelles sur le suicide, tout particulièrement dans la région géographique immédiate où l'événement s'est produit. Selon ces études, plus il y a de publicité, plus le nombre de suicides par imitation augmente. (Suicide : Trousse documentaire à l'intention des médias, juillet 1994, Association canadienne pour la prévention du suicide)

Ainsi, il est fortement recommandé que la direction de l'école n'accorde aucune entrevue médiatique en précisant, par exemple, qu'il n'y a aucun commentaire à émettre sur la situation.

Si les médias réussissent tout de même à s'infiltrer dans l'école, limiter les informations aux aspects suivants : toutes les mesures d'aide nécessaires ont été mises en place pour apporter du soutien aux personnes touchées par la situation.

#### **Procédure à l'égard des médias**

On ne peut pas réclamer de la part des médias de ne pas parler d'un suicide. Une telle demande serait taxée d'entrave au droit à l'information par les entreprises de presse. De là l'importance de dégager un compromis acceptable.

Le comité d'information du public de l'Association américaine de suicidologie et les "Centers for Diseases Control" proposent les conseils suivants aux médias pour la couverture d'un suicide.

Dans les communications aux médias, présenter ce que l'école fait pour gérer la situation; mettre l'emphasis sur la gestion de la situation, sur l'objectif d'apporter toute l'aide nécessaire à l'école et non sur la panique ou sur la détresse.

Ne pas hésiter à rappeler aux médias leur responsabilité et, afin de décourager toute imitation du geste suicidaire, il est important :

- ♦ d'éviter de rendre le suicide désirable ou de le considérer comme une option valable pour faire face à certaines difficultés;
- ♦ de ne pas relater des détails spécifiques relatifs à la méthode ou au moyen utilisé;
- ♦ de ne pas dépeindre le suicide comme inexplicable ou incompréhensible comme « il avait tout pour lui »;
- ♦ de ne pas présenter la version des faits d'une façon romantique « nous souhaitons être ensemble pour l'éternité »;
- ♦ de ne pas donner de raison simpliste comme « cette personne s'est suicidée parce qu'elle a raté son examen de chimie »;

- ♦ d'éviter de répéter la nouvelle d'un suicide ou d'appuyer un reportage excessif sur un suicide, ce qui maintient la préoccupation du suicide chez les personnes à risque, particulièrement chez les jeunes;
- ♦ d'éviter de présenter un suicide comme un moyen pour atteindre certaines fins, ainsi présenter le suicide comme une façon de faire face aux problèmes personnels, peut en suggérer l'usage aux personnes en détresse aux prises avec de tels problèmes;
- ♦ d'éviter de glorifier le suicide ou les personnes qui le commettent : certaines couvertures médiatiques de funérailles ou de marques de sympathie peuvent contribuer à glorifier le suicide;
- ♦ d'éviter de mettre uniquement l'accent sur les aspects positifs de la personne décédée par suicide en omettant de mentionner la détresse sous-jacente à ce type de geste.

Rappeler que la presse écrite peut réduire l'effet d'imitation :

- ♦ en rapportant les faits uniquement sur une page intérieure du journal;
- ♦ si l'histoire doit apparaître sur la première page, l'imprimer sous pli;
- ♦ éviter le mot suicide à la une;
- ♦ éviter l'impression d'une photo de la personne qui a commis un suicide ou de détails morbides dramatisant le suicide : scène du lieu, chambre du suicidé, funérailles.

Il est important de relater un suicide d'une façon directe, sans détour, mais qui n'apparaît pas comme passionnant. Le reportage ne devrait pas montrer la personne comme héroïque ni sembler approuver le suicide. Pour encourager la prévention du suicide, il est important :

- ♦ de présenter des alternatives au suicide comme d'appeler un centre de prévention du suicide, de voir une personne-ressource, d'en parler à des amis, des adultes de confiance, etc.;
- ♦ de présenter des exemples de résultats positifs dans le dénouement d'une crise suicidaire;
- ♦ de fournir de l'information sur les ressources communautaires pour ceux qui peuvent s'avérer suicidaires ou qui connaissent des personnes qui le sont;
- ♦ d'inclure une liste de comportements manifestant des tendances suicidaires;
- ♦ d'inclure une liste d'actions à faire en lieu et place d'un suicide.

**Sources : Le suicide et les médias, notes complémentaires.  
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent et  
Centre Ressources Interventions Suicide du KRTB.**

## **ANNEXE H**

### **RECOMMANDATIONS POUR LES FUNÉRAILLES ET LES RITUELS FUNÉRAIRES \* (REPÈRES POUR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE)**

Il est recommandé de consulter et de respecter les volontés de la famille en ce qui a trait aux funérailles et aux rituels funéraires. Mentionnons que la participation aux activités funéraires doit être laissée à la discrétion de la direction d'école, des élèves et de leurs parents. Cette question devrait être abordée avec les élèves et les parents d'élèves concernés. En aucun cas, des pressions directes ou indirectes ne devraient être exercées sur ces personnes (Gravel, 1999).

Quant aux activités commémoratives, il est préférable de faire ce que l'on fait d'habitude lors d'un décès dans l'établissement scolaire (respect des traditions de l'établissement), ni plus ni moins, tout en faisant attention à ce que les élèves veulent faire (pour ne pas valoriser le suicide).

Les élèves, amis et proches de la personne décédée, devront être accompagnés d'un adulte aux funérailles. Comme certains enfants en sont à leur première expérience de deuil, il peut être pertinent de les informer sur la manière d'offrir leurs sympathies et sur les autres rites funéraires. De cette façon, l'anxiété reliée à ces aspects de l'événement devrait en être diminuée. De plus, un membre de l'équipe d'intervention-suicide pourrait être désigné pour accueillir les élèves et leurs parents lors des funérailles, surveiller leurs réactions, offrir du soutien et intervenir en cas de nécessité. Les noms des personnes ayant réagi fortement, en démontrant des signes de détresse durant cet événement, pourront ainsi être recueillis, contribuant alors au repérage des individus à risque (Gravel, 1999).

\* Les informations du texte ci-dessus sont tirées et adaptées du programme de postvention en milieu scolaire, *Intervenir à la suite d'un suicide* (2005), p. 64.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION CANADIENNE DE PRÉVENTION DU SUICIDE. Trousse documentaire à l'intention des médias, 1994.

ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC. *Manuel de formation sur la prévention du suicide chez les jeunes*, 2001.

BIGRAS, R., F. CHAGNON, et E. ROYER. *Le dépistage des enfants suicidaires au Centre jeunesse de Québec*, 1999.

BIGRAS, R., J. Pronovost, et É. Royer. *Le dépistage et l'évaluation des enfants suicidaires au Centre jeunesse de Québec*, Rapport final remis au Centre jeunesse de Québec et déposé à l'Association des centres jeunesse du Québec, 1998.

CHAGNON, F., et R. BIGRAS. « Suicide et enfance. Intervenir tôt et partir gagnant », dans *Le phénomène du suicide chez les jeunes : la prévention et l'intervention dans les centres jeunesse*, Association des centres jeunesse du Québec, Montréal, 1995.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur la protection de la jeunesse*, chapitre p-34.1, version du 1<sup>er</sup> mars 2006

GROUPE D'INTERVENTION-SUICIDE AU PRIMAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP. *Intervenir à la suite d'un suicide, d'une tentative de suicide, Programme d'intervention-suicide en milieu scolaire primaire*, 2000.

LAKE J., et S. MURRAY. *Programme de thérapie de groupe pour enfants endeuillés par suicide*, Ressource Régionale Suicide de Laval, CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau, cahier de formation, 2002.

LEMAY, M. *Les suicides et les tentatives suicidaires chez l'enfant*, Actes de la journée de conférences portant sur la problématique du suicide chez les enfants organisée par Suicide-Action Montréal, Montréal, 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT ET CENTRE RESSOURCES INTERVENTIONS SUICIDE DU KRTB. *Le suicide et les médias*, notes complémentaires, (année inconnue)

SÉGUIN, M. et autres. *Programme de postvention : Le point sur les modèles de postvention*, 1999.

SÉGUIN, M. et autres. *Intervenir à la suite d'un suicide*, Programme de postvention en milieu scolaire, 2005.

## **DES SERVICES D'AIDE ET DE SOUTIEN EN TOUT TEMPS**

### **Lignes téléphoniques de prévention du suicide de la Gaspésie et des Îles :**

1 877 666-4422 (francophone) 24 heures/7 jours  
1 888 820-3211 (anglophone) 24 heures/7 jours

### **Tel-Jeunes :**

1 800 263-2266 24 heures/7 jours

### **Jeunesse, J'écoute :**

1 800 668-6868 24 heures/7 jours

### **Direction de la protection de la jeunesse :**

1 800 463-4225 (le jour)  
1 800 463-0629 (la nuit et la fin de semaine)

### **Info-santé :**

310-2572 24 heures/7 jours